

N° 41

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME I

Affaires culturelles.

ARTS ET LETTRES

Par M. Jean de BAGNEUX,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Ahmed Abdallah, Jean Aubin, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Roger Besson, Henri Caillavet, Jacques Carat, Pierre Carous, Georges Cogniot, Mme Suzanne Crémieux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Ferrant, Jean Filippi, François Giacobbi, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Pierre Maille, Pierre-René Mathey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Jean Noury, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Jacques Rastoin, Léon Rogé, Georges Rougeron, François Schleiter, Edgar Tailhades, Louis Thioleron, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 1), 364 (tome I) et in-8° 42.

Sénat : 39 et 40 (tomes I, II et III, annexe 1) (1968-1969).

Lois de finances. — Affaires culturelles - Archéologie - Monuments historiques - Enseignement artistique - Musées. - Théâtre - Artistes.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction et analyse sommaire du budget	5
I. — Le passé	8
A. — Enrichissement du patrimoine artistique	8
1. — Bureau des fouilles et antiquités.....	8
a) Les fouilles	8
b) Recherches archéologiques et sous-marines.....	11
2. — Achats d'œuvres d'art anciennes.....	13
B. — Inventaire général	14
C. — Restauration et conservation du patrimoine	16
1. — Archives de France.....	16
2. — Monuments historiques	18
II. — Communication	19
A. — Action directe	19
1. — Enseignements	19
a) Enseignement artistique dans les programmes scolaires.	19
b) Les enseignements spécialisés.....	20
Enseignement musical.....	20
Architecture et Beaux-Arts.....	21
Les étudiants. — Aide financière.....	24
2. — Musées et expositions.....	27
a) Musées	27
b) Expositions et grandes manifestations artistiques.....	34
3. — Le Livre.....	38
B. — Action indirecte	39
1. — Les formes classiques.....	39
a) Le théâtre dramatique.....	39
b) La musique.....	50
c) Le théâtre lyrique.....	53
d) La danse.....	54

	Pages.
2. — Les formes complexes et nouvelles.....	55
a) Le cinéma.....	55
b) Les Maisons de la culture.....	55
c) Radiodiffusion et télévision.....	63
d) L'animation culturelle	64
III. — La création artistique.....	66
A. — <i>L'intervention directe. — Mobilier national. — Manufactures nationales</i>	66
B. — <i>Interventions indirectes.....</i>	68
1. — Le prestige.....	68
2. — Achats et commandes.....	69
3. — Aides à la création dramatique	72
C. — <i>Architecture</i>	74
D. — <i>Aide aux artistes</i>	75
1. — Assistance culturelle pour les artistes.....	75
2. — Sécurité sociale des artistes.....	75
3. — Caisse nationale des Lettres.....	76
Conclusion	78

Mesdames, Messieurs,

La crise des mois de mai et juin ne peut être analysée comme un phénomène purement universitaire. La « contestation » des étudiants s'est exercée d'une façon globale contre l'ensemble du système social, contre une forme de société trop matérialiste dans laquelle l'importance des problèmes idéologiques, spirituels ou intellectuels avait tendance à diminuer par rapport à celle de la recherche de l'efficacité pratique, de l'élévation du niveau de vie et du bien-être matériel, contre une société aussi où de plus en plus, on confondait distribution automatique des biens culturels et liberté de l'esprit.

La contestation de la société industrielle est certainement saine en soi et l'idée de préconiser un type de civilisation où l'homme s'affirmerait comme une personne morale et non comme un agent économique paraît juste. Cette contestation est même un moyen nécessaire de la culture ; une culture vivante ne se conçoit pas sans discussions, esprit critique, refus du conformisme.

Lorsque les revendications se font au nom de l'imagination, le domaine culturel ne peut rester indifférent : l'essence de l'art et de la création artistique est imagination.

Depuis toujours, des mouvements artistiques ont soumis à une critique totale les valeurs établies, le sens de l'existence, la culture.

Mais cette remise en cause ne doit pas devenir en elle-même une finalité, une négation continue. La recherche d'une nouvelle culture suppose celle d'un système de valeurs auquel les individus et les groupes peuvent se référer, non seulement pour effectuer les choix imposés par la vie, mais aussi pour rester maîtres des évolutions techniques, économiques et sociales.

Il n'est certes pas étonnant qu'après l'explosion de vitalité, la tempête du mois de mai, de nombreux secteurs relevant du Ministère des Affaires culturelles traversent des crises sérieuses. Les enseignements artistiques ne sont pas restés à l'écart du mouvement général de la jeunesse ; les étudiants des différentes écoles d'art ont même souvent été les plus dynamiques, en particulier les élèves des Beaux-Arts. Les maisons de la culture doivent surmonter

de graves difficultés. Les théâtres subventionnés, notamment la Réunion des théâtres lyriques nationaux et le Théâtre de France, connaissent une période d'incertitudes.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que le développement de la scolarisation, l'évolution des techniques de diffusion de masse, l'extension des loisirs et l'élévation du niveau de vie ont entraîné depuis une vingtaine d'années une véritable mutation des besoins de la population dans le domaine culturel.

Un effort exceptionnel en faveur de la culture méritait donc d'être accompli, à la fois pour des raisons contingentes et pour des raisons permanentes.

L'examen du budget du Ministère des Affaires culturelles est, à cet égard, décevant.

Analyse sommaire du budget.

L'année dernière, nous nous étions félicité de l'amélioration sensible des moyens financiers mis à la disposition du Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, ce qui semblait marquer une prise de conscience de l'importance des activités culturelles et la volonté de mettre en œuvre une politique culturelle dynamique.

Alors que d'autres ministères ont vu leurs possibilités financières s'accroître de façon notable, le Ministère des Affaires culturelles est toujours, en dépit des efforts faits, le parent pauvre des dotations budgétaires.

Les crédits du Ministère d'Etat pour 1969 ne représentent que 0,42 % du total des crédits de l'Etat, contre 0,43 % en 1968. Certes, le budget des Affaires culturelles progresse de 16,2 % puisqu'il passe de 541,725 à 629,6 millions, mais dans le même temps, le budget général de l'Etat augmente de 18,3 %.

	1968	1969	TAUX de croissance.
Dépenses en capital :			
— autorisations de programme.....	262,15	279,80	+ 6,7 %
— crédits de paiement.....	215	232,23	+ 8 %
Dépenses ordinaires :			
— moyens des services.....	260,233	313,084	+ 20,3 %
— interventions publiques.....	66,492	84,271	+ 26,9 %
Budget total (titres III et IV + crédits de paiement des titres V et VI).....	541,725	629,6	+ 16,2 %

Il est difficile d'employer d'autres termes que ceux utilisés par les rapporteurs de l'Assemblée nationale qui parlent, l'un de budget d'attente et l'autre de budget de stagnation relative.

Pour traiter du budget des Affaires culturelles, votre Rapporteur examinera d'abord les efforts accomplis pour la conservation et la mise en valeur du passé, ensuite ceux qui concernent la diffusion et la communication de la culture, enfin, les actions publiques en faveur de la création qui est le principe de vie de l'activité culturelle.

I. — LE PASSE

A. — Enrichissement du patrimoine artistique.

1. — BUREAU DES FOUILLES ET ANTIQUITÉS

a) *Les fouilles.*

L'importance des richesses archéologiques de notre pays a entraîné, depuis 1964 surtout, une réorganisation de la recherche archéologique. Votre rapporteur ne peut que se réjouir de voir de plus en plus les fouilles considérées comme de véritables musées de plein air, à la fois lieux d'attraction touristique et témoignage formateur du passé.

Mais à une époque où les besoins en matériel perfectionné et coûteux de prospection, de mise en valeur des fouilles, se font de plus en plus sentir, il est regrettable que des crédits plus importants ne leur soient pas consacrés.

La terminologie du mot « fouilles » comprend plusieurs aspects de la recherche : sondages archéologiques, fouilles de sauvetage et fouilles traditionnelles.

Le nombre moyen d'autorisations de sondages archéologiques est d'environ 400, mais il est difficile de préciser à l'avance les autorisations qui seront délivrées pour la campagne de 1969. Dans un but de déconcentration, en effet, ces autorisations sont accordées depuis 1964 par les Directeurs des Antiquités. Cette formule permet d'effectuer dans les moindres délais les interventions rendues nécessaires par les découvertes fortuites et de déterminer l'intérêt scientifique des sites archéologiques préalablement à de véritables recherches.

Il en est de même en ce qui concerne les fouilles de sauvetage dont le nombre peut être évalué à 200 par an approximativement. Il s'agit ici d'opérations plus importantes nécessitées par l'urgence d'une étude aussi exhaustive que possible et provoquée par les découvertes dues aux grands travaux d'urbanisme, à la percée des autoroutes, aux engins modernes de l'agriculture...

Les autorisations de fouilles traditionnelles sont délivrées pour la poursuite des opérations déjà engagées et pour l'ouverture de chantiers nouveaux dont la menace de destruction est plus ou moins

certaine sans être immédiate. Les demandes d'autorisations pour 1969 seront de l'ordre de 700 environ, mais en raison du blocage des crédits qui devront être affectés au sauvetage des sites menacés, diverses mesures ont été adoptées pour limiter le nombre des autorisations accordées.

Il a, par ailleurs, été décidé en Conseil supérieur de la recherche archéologique de soutenir en priorité les fouilles correspondant aux grands thèmes de recherches arrêtés tant à l'échelon régional que sur le plan national.

Cette concentration des efforts sur un nombre de chantiers relativement limités permettra d'assurer une meilleure consolidation et une meilleure présentation des vestiges mis à jour.

Trois opérations domineront cependant la recherche, en 1969, en raison de l'intérêt exceptionnel des fouilles en cours et de l'importance des crédits à prévoir pour leur exécution. Il s'agit du chantier de la place de la Bourse, à Marseille, du site de Saint-Romain-en-Gal (Rhône) et des chantiers préhistoriques qui doivent faire l'objet d'une étude particulière par les membres du Congrès international du Quaternaire qui doit se tenir en France en 1969.

Crédits. — La mesure nouvelle 01-1-03 (+ 659.611) a pour but de poursuivre l'œuvre entreprise en 1968 pour la réorganisation de la recherche archéologique en prévoyant la création de 15 emplois contractuels.

Le tableau suivant rend compte des crédits affectés aux fouilles :

CHAPITRES	OBJET	MESURES nouvelles.	CREDITS pour 1969.
31-03 (art. 1 ^{er})..	Personnel titulaire.....	Néant.	21.215
31-03 (art. 2)...	Personnel contractuel...	275.807	1.234.068
31-04 (art. 1 ^{er})..	Indemnités et allocations diverses	48.200	231.994
		324.007	1.487.277
34-03	Remboursement de frais.	65.000	170.890
34-04	Matériel	98.000	246.900
43-02 (art. 1 ^{er})..	Interventions publiques.	Néant.	1.700.125
56-01	Investissements	3.160.000 (Autorisations de programme nouvelles.)	1.700.000 (Crédits de paiement.)

Si l'on considère l'exécution du V^e Plan, on constate malheureusement que le taux de réalisation prévu au 31 décembre 1969 ne sera que de 60,47 %. Le budget de 1969 ne permettra pas de rattraper le retard.

Chaque année, votre commission insiste sur la nécessité de mieux assurer la diffusion du résultat des fouilles.

Votre rapporteur constate avec plaisir qu'un effort particulier a été fait dans ce domaine en 1968.

Il a été imposé tout d'abord aux responsables des chantiers, outre leur rapport annuel, de publier tous les trois ans le résultat de leurs travaux et à cette fin une subvention leur est consentie. La publication officielle est, en vertu du décret n° 45-2098 du 13 septembre 1945, modifié par le décret n° 64-358 du 23 avril 1964 définissant le rôle des directeurs des antiquités, assurée par le Centre national de la recherche scientifique (Gallia Histoire et Gallia Préhistoire). Cette diffusion est complétée par des publications dans des revues archéologiques locales et par la collaboration des archéologues avec la presse spécialisée. D'autre part, sous l'égide de l'Université et du Ministère des Affaires culturelles, les directeurs des antiquités éditent des ouvrages faisant la synthèse des connaissances archéologiques sur un plan régional.

*
* *

De plus en plus, les directions des antiquités font appel aux mouvements de jeunesse, en particulier d'étudiants, pour les aider dans leurs tâches.

Ces organisations participent en grand nombre aux recherches entreprises à l'initiative soit des directeurs des circonscriptions archéologiques, soit des responsables des chantiers. En outre, les directeurs des antiquités, pour la plupart professeurs de faculté, prévoient pour leurs étudiants un complément d'enseignement sous forme de stages pratiques de fouilles, notamment sur les grands chantiers, et il est envisagé de créer des écoles de fouilles archéologiques qui pourraient éventuellement sanctionner ces stages sur le terrain.

Peuvent être citées à titre d'exemple les participations suivantes :

— Au titre des mouvements de jeunesse :

Cotravaux pour les chantiers de Saint-Avit-Senieur, Alba, Saint-Brieuc, Doué-la-Fontaine ;

Touring Club de France pour les chantiers de Genainville, Margerides, Châteaubleau ;

Concordia pour les chantiers de Villars-d'Héria ;

Association Guillaume Budé pour le chantier de Corseul (Côtes-du-Nord).

— A titres divers :

Jeunesse délinquante utilisée sur les chantiers de Bavay (Nord) et Aléria (Corse),

sans parler de la collaboration d'étudiants étrangers tant sur les grands chantiers que dans les travaux de laboratoires où sont effectuées étude, restauration et conservation du mobilier recueilli.

b) *Recherches archéologiques sous-marines.*

L'*archéonaute* lancé à la fin du mois d'août 1967 ne rallia son port d'attache en Méditerranée qu'à la fin du mois de septembre.

Durant le mois qui suivit, il procéda à des expériences ayant pour but de mettre à l'épreuve équipage et personnel scientifique embarqués.

En 1968, un programme de campagnes avait été prévu selon l'avis de la Commission consultative scientifique des fouilles sous-marines ; toutefois, en raison de certains retards dus aux travaux de carénage et d'incidents techniques, quelques modifications y ont été apportées.

C'est ainsi que la campagne annuelle initialement fixée au 1^{er} avril, n'a effectivement débutée que le 15 mai 1968.

Parmi les orientations de recherches prévues, quatre objectifs ont été atteints :

— déclenchement pour la première fois d'une opération de recherches archéologiques de préhistoire sous-marine au large de Cassis qui a eu lieu la deuxième quinzaine de mai et deuxième quinzaine d'octobre. Résultats particulièrement positifs qui seront confirmés par la poursuite de l'opération en 1969 ;

— concours aux groupes privés d'archéologie :

Cette forme « d'apports logistiques » s'est manifestée par des missions qui ont eu lieu en juin à Antibes, en juillet à Agde et

durant la première quinzaine d'octobre à nouveau à Agde. Ceci a permis de constater que les groupes autonomes de plongées n'ont pas toujours une qualification archéologique scientifique mais qu'il importait, compte tenu de certaines bonnes volontés constatées, de soutenir et orienter leur action : les résultats enregistrés ont été positifs et ont permis, à Agde, notamment, le sauvetage d'éléments d'architecture antique immergés dans le lit de *L'Araur* ;

— prospection et reconnaissance d'épaves homogènes :

Les missions ont eu lieu en mai et septembre à Marseille et Saint-Raphaël et leur couverture photographique totale a été réalisée pour la première fois en France ; cette tâche permet aux prochaines missions d'être préparées afin d'exécuter, non pas un ramassage d'amphores, mais l'exploitation d'un gisement antique immergé, contribuant ainsi à améliorer nos connaissances sur le commerce antique et la construction navale ;

— exploitation systématique d'une épave :

En raison de la durée des travaux prévus sur plusieurs années, on ne peut, à l'heure actuelle, produire un bilan. Il apparaît toutefois en 1970, la fouille étant achevée, qu'elle connaîtra un ralentissement égal à celui de l'opération Coustaud sur le Grand Congloué.

En 1969, l'*Archéonaute* commencera sa campagne dès le 15 mars et l'achèvera le 15 novembre. A une campagne de préhistoire immergée prévue en mars et avril, succédera la reconnaissance des gisements homogènes durant le mois de mai. Ensuite, en juin, juillet et août, il sera procédé à la fouille systématique d'une épave antique.

En septembre, l'*Archéonaute* apportera son concours logistique à des groupes de plongées autonomes, et en octobre, effectuera une nouvelle campagne de préhistoire suivie en novembre d'une mission en Corse.

Les crédits demandés doivent permettre, sur le chapitre d'équipement (56-01) le renouvellement d'un matériel de plongées et, sur le chapitre 43-02, l'exécution de missions spécifiques d'une importance égale à 1968 (150.000 F).

On notera, toutefois, sur le chapitre 34-92, une majoration de 60.000 F par rapport à 1968 indispensable aux travaux de carénage et d'entretien facturée par la Marine nationale.

2. — ACHAT D'ŒUVRES D'ART ANCIENNES

Depuis de longues années, votre commission signale la faiblesse des crédits destinés à l'achat d'œuvres d'art anciennes.

La dotation prévue en 1969 pour ces achats au chapitre 43-22, article 6, est du même montant que l'année dernière (2.428.000 F). L'absence de moyens suffisants ne permettra pas d'empêcher les exportations d'œuvres d'art de grande valeur.

Certes, une œuvre d'art de haute valeur artistique ne peut quitter le territoire national à l'insu du Ministère des Affaires culturelles, mais la réglementation concernant ces exportations devrait être révisée et actualisée. De plus, il faut reconnaître que le refus d'autoriser l'exportation ne résout pas toutes les difficultés et aboutit seulement à reculer l'échéance entre l'achat et l'abandon.

Nous devons signaler, et nous en féliciter, le dépôt d'un projet de loi déjà adopté par l'Assemblée tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national. Ce texte prévoit l'exonération de droits de mutation lorsque des œuvres d'art de haute valeur artistique ou historique seront données à l'Etat ; le donataire pourra se réserver la jouissance des biens donnés et, dans certains cas, même transmettre cette réserve de jouissance. En outre, le projet de loi innove en indiquant que désormais les droits de succession pourront être payés par la remise d'œuvres d'art à l'Etat.

Si ce texte présente un intérêt certain, il n'en a pas moins une portée limitée et ne constitue, en aucune façon, la législation d'ensemble sur le mécénat qui permettrait réellement d'encourager les initiatives privées.

Votre rapporteur tient à signaler une conséquence regrettable de l'application de la T. V. A. pour les achats d'œuvres d'art par les musées.

Désormais, les musées, lorsqu'ils procèdent à des achats d'œuvres d'art en France auprès de commerçants, doivent payer la T. V. A. Certes, il en résulte, pour les musées, un accroissement des charges qu'ils supportent, ce qui diminue d'autant leur capacité financière d'achat.

Il nous semblerait très souhaitable que les musées bénéficient d'une franchise de T. V. A. si on veut leur permettre d'enrichir leur patrimoine artistique.

B. — Inventaire général.

L'inventaire général des monuments et des richesses de la France est une tâche de longue haleine.

La création de ce service, décidée par un décret du 4 mars 1964, répond au souci, non de méconnaître l'utilité des initiatives prises, mais d'éviter la dispersion des efforts et de procéder, selon un plan d'ensemble, avec des méthodes scientifiquement élaborées.

Ce service prépare incontestablement un travail fort utile pour l'avenir. C'est pourquoi votre rapporteur *regrette la faiblesse des crédits qui lui sont consacrés*. Il faut en particulier souligner que dans l'exécution du V^e Plan, le taux de réalisation prévu au 31 décembre 1969 est seulement de 19,40 %.

Le tableau suivant retrace l'évolution des crédits affectés à la réalisation de l'inventaire général :

RUBRIQUES	1964	1965	1966	1967	1968	MESURES nouvelles. 1969
	F.	F.	F.	F.	F.	F.
Fonctionnement (personnel).....	173.987	175.987	550.930	971.385	1.757.200	595.241
Fonctionnement (matériel).....	123.575	138.575	393.575	530.575	981.075	>
Equipement (personnel-matériel)...	160.000	195.000	170.000	92.000	200.000	200.000
Totaux	457.562	509.062	1.084.505	1.593.960	2.938.275	795.241

L'extrême modicité des moyens complémentaires figurant au titre de l'Inventaire général au budget 1969 ne permettra pas la mise en place de nouvelles commissions régionales d'Inventaire.

Tout au plus pourra-t-il être constitué, au niveau du Secrétariat général, une équipe restreinte qui préfigurera le Secrétariat d'une Commission d'Inventaire susceptible d'être implantée dans la Région parisienne en 1970.

La mesure nouvelle 01-1-02 (+ 595.241) permettra le renforcement des moyens des commissions régionales en fonction de l'accroissement des tâches qui leur incombent par le recrutement de 14 agents contractuels nouveaux.

Du point de vue administratif, ont été mis à l'étude l'organisation définitive du service de l'Inventaire, le statut de ses personnels, en commençant par celui des personnels scientifiques, la nature des locaux définitifs qui seront nécessaires au Secrétariat général de la Commission nationale de l'Inventaire.

En même temps que s'organise cette enquête scientifique et méthodique de l'Inventaire qui doit, en France, comme ce fut déjà le cas dans certains pays étrangers, nécessiter un long effort, le souci de contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine artistique conduit la Commission de l'Inventaire à mettre au point des opérations préalables de repérage ou de « préinventaire » qui tendent à l'établissement de fichiers « primaires ».

L'Inventaire général est actuellement engagé dans 37 départements au titre de l'activité des commissions régionales et dans 32 au titre des opérations de préinventaire, au total 69 départements.

Le caractère de recherche scientifique de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France implique que tous ceux qui participent à sa réalisation doivent disposer de connaissances approfondies en matière d'archéologie et d'histoire de l'art.

Ceci a amené la Commission nationale et les commissions régionales d'inventaire à faire largement appel aux étudiants en histoire de l'art et en architecture qui, rémunérés à la vacation, viennent compléter les effectifs très réduits de personnels permanents, en particulier pour l'exécution des « campagnes » exécutées sur le « terrain » pendant les vacances de Pâques et toute la durée de l'été.

A ce jour, plus de quatre cents étudiants ont ainsi participé à l'Inventaire général qui, de plus en plus, complète l'enseignement dispensé dans les instituts d'histoire de l'art et les écoles d'architecture, par une formation plus technique.

Par contre, la Commission nationale et les commissions régionales d'inventaire se sont montrées très prudentes dans l'établissement de leurs liaisons avec les associations de jeunes, dont, la plupart du temps, les dirigeants et les membres, quelle que soit leur bonne volonté, ne disposent pas de la formation scientifique voulue pour apporter une collaboration réellement efficace à l'entreprise.

Votre Commission souhaite vivement un développement aussi important que possible de la participation des étudiants à ces activités.

C. — Restauration et conservation du patrimoine.

1. ARCHIVES DE FRANCE

Les crédits du service des archives s'élèvent en 1969 à 15.970 millions de francs pour les dépenses ordinaires, contre 13,742 millions de francs en 1968.

Les crédits de personnel s'inscrivent aux chapitres 31-11 et 31-12 pour une somme de 10.621.879 F, en augmentation de 1.560.703 F. Les mesures nouvelles essentielles 02-1-15 (+ 492.238 F) et 02-1-16 (+ 915.060 F) ont, l'une pour objectif de renforcer les effectifs des archives de France par la création de 32 emplois nouveaux dont 1 de conservateur en chef, l'autre de faire prendre en charge par le budget de l'Etat le personnel d'exécution des Archives départementales en prévoyant la création de 87 emplois nouveaux.

Les crédits de matériel et de fonctionnement, chapitres 34-11 et 34-12 atteignent 1.670.758 F en augmentation de 203.080 F.

Les subventions aux archives départementales, inscrites au chapitre 67-10, passent, pour les autorisations de programme, de 2.600.000 F à 2.900.000 F (+ 300.000 F) et pour les crédits de paiement de 3.500.000 F à 4.200.000 F (+ 700.000 F).

Le tableau suivant permettra de se rendre compte des prévisions de répartition des autorisations de programme par régions de programme :

	(Milliers de francs.)
Nord (dépôt du Pas-de-Calais).....	1.000
Basse-Normandie (dépôt de l'Orne)	1.200
D. O. M. (dépôt de La Réunion).....	700
	<hr/>
Total	2.900

De plus en plus, les documents audio-visuels prennent de l'importance dans notre civilisation qui devient une civilisation de l'image. L'image tend à supplanter le mot dans la transmission des messages et des informations.

La création d'un service des archives audio-visuelles assurant la coordination de la conservation des documents quelle qu'en soit leur origine est à l'étude notamment en rapport avec l'O. R. T. F. Il s'agit d'un vaste projet qui suppose des moyens financiers importants qui seront demandés dans le prochain plan d'équipement et la mise au point des structures juridiques du nouveau service.

Par ailleurs, la direction des Archives de France poursuit activement l'extension de ses services de microfilms (microfilms de sécurité — pour les documents les plus précieux — de complément — pour combler les vides constatés dans les fonds existants).

Le laboratoire de microfilms des Archives nationales produit annuellement — en double exemplaire — 20.000 mètres de microfilms (soit 500.000 photos). La collection de microfilms conservée aux Archives nationales représente actuellement 325.000 mètres soit 9.700.000 images conservées en double exemplaire.

Un laboratoire doté des appareils les plus modernes a été créé au dépôt annexe des Archives nationales à Aix-en-Provence.

Un dépôt central des microfilms est en cours de construction au château d'Espeyran (Gard). Une première tranche de crédits est inscrite au budget d'équipement de 1968, une deuxième est prévue au budget de 1969.

Cinquante centres de microfilms fonctionnent dans les services des Archives départementales.

De plus la création d'un centre d'études d'archives électroniques est à l'étude. Il doit répondre à une double nécessité :

- conserver, classer, répertorier les documents produits par les machines électroniques dont l'implantation s'étend dans l'administration ;
- étudier les moyens d'introduire l'électronique dans l'exploitation des archives de type traditionnel.

2. MONUMENTS HISTORIQUES

Notre collègue M. Miroudot traite ce chapitre en qualité de rapporteur pour avis de notre commission. Nous ne nous étendrons donc pas sur ce sujet et donnerons seulement un tableau récapitulatif des crédits inscrits aux différents chapitres des titres III et V.

	1968		1969	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
Chapitre 56-30. — Monuments historiques. — Palais nationaux et espaces protégés.....	66.400.000	65.000.000	72.450.000	69.500.000
Chapitre 56-36. — Grand monuments nationaux	28.000.000	25.000.000	35.000.000	28.000.000
Chapitre 56-35. — Rénovation et restauration du domaine de Versailles.....	»	16.000.000		8.730.000
	94.400.000	106.000.000	107.450.000	106.230.000
Chapitre 35-31. — Monuments historiques. — Entretien, conservation, acquisitions et remise en état.....	»	22.355.000	»	23.020.000
Chapitre 35-35. — Palais nationaux et résidences présidentielles (articles 1 ^{er} et 2)....	»	10.340.000	»	10.480.000
	»	32.695.000	»	33.500.000

Les crédits de travaux ont sensiblement augmenté, puisque les autorisations de programmes prévues aux chapitres 56-30, 56-36 et 56-35 augmentent de 13.050.000 F, mais les crédits d'entretien des monuments historiques et des palais nationaux, aux chapitres 35-31 et 35-35 ne s'élèvent qu'à 33.500.000 F, en très faible augmentation (+ 1.005.000 F) par rapport à 1968, ce qui est manifestement insuffisant pour les 10.000 monuments intéressés.

II. — COMMUNICATION

A. — Action directe.

1. ENSEIGNEMENTS

a) *Enseignement artistique dans les programmes scolaires.*

Parallèlement à la formation intellectuelle qu'elle dispense, l'école doit chercher à éveiller la sensibilité des jeunes par une initiation artistique. Ce but ne sera atteint que si l'éducation artistique est introduite obligatoirement dans les programmes d'enseignement. Mais cela suppose que les enseignants, notamment ceux de l'enseignement primaire, reçoivent une formation appropriée.

Le Ministère responsable est naturellement le Ministère de l'Education nationale, mais le Ministère des Affaires culturelles doit collaborer avec lui.

A cet égard, votre rapporteur se félicite qu'une Commission « Affaires culturelles-Education nationale » se soit réunie le 8 février 1968 groupant, en ce qui concerne le Ministère des Affaires culturelles, des représentants de l'Administration et de l'Inspection de l'enseignement des Beaux-Arts et des représentants des arts plastiques et de l'architecture.

Cette réunion était consacrée à l'examen du programme de formation artistique générale. Les participants ont exprimé le vœu que les objectifs soient atteints au moyen d'une méthode qui puisse faire des élèves des amateurs plutôt que des techniciens. Cette méthode suppose une plus grande souplesse dans l'enseignement et un large apprentissage des moyens d'expression. L'enseignement devra être prolongé par des visites de musées, d'expositions... et des rencontres avec des artistes contemporains.

Le projet d'introduire dans les programmes du baccalauréat une option « Musique », et le programme de celle-ci, ont fait l'objet de nombreuses réunions au Ministère de l'Education nationale,

réunions auxquelles ont été régulièrement conviés les représentants du service de la musique au Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles.

A la suite de l'accord intervenu, les services du Ministère de l'Education nationale ont décidé d'un programme ainsi que d'ouvrir dès l'année scolaire 1968-1969 à des élèves de la section A, la possibilité de présenter une option « Musique ».

La création d'un baccalauréat musical, véritable baccalauréat technique, est encore à l'étude.

b) Les enseignements spécialisés.

Pendant la crise des mois de mai et de juin, les enseignements dépendant du Ministère des Affaires culturelles ont connu une agitation comparable à celle des autres secteurs universitaires. Nous allons essayer de faire le point des conséquences de cette crise et analyser les répercussions qu'elle pourra avoir dans les principaux enseignements, selon les indications qui nous ont été fournies.

Enseignement de la musique.

En octobre 1968, les établissements relevant du Ministère ou contrôlés par lui se présentent comme suit :

- établissements d'Etat : Conservatoire national supérieur de musique de Paris ;
- établissements municipaux contrôlés par l'inspection générale :
 - Conservatoires régionaux : 7 ;
 - Ecoles nationales de musique : 43 ;
 - Ecoles agréées : 2.

Au Conservatoire national supérieur de musique, la réflexion des étudiants avec lesquels, il faut le souligner, le contact n'a jamais été rompu, a abouti à :

- l'ouverture, dès novembre 1968, de classes à horaires aménagés en coopération avec les lycées les plus proches (lycée Racine en particulier) ;

— la mise en place d'organismes provisoires de gestion et de réflexion en harmonie avec les perspectives présentées par le Ministre de l'Education nationale ;

— l'étude, en commission, de profondes réformes dans les classes d'écriture et de composition.

Dans une perspective d'avenir, il est prématuré de se prononcer sur les hypothèses avancées dans certains milieux, les problèmes techniques inhérents à la nature même de l'exécution musicale, exigent en effet pour l'enseignement de la musique, de faire appel à des solutions spécifiques.

La transformation des écoles nationales en conservatoires régionaux répondait aux besoins des élèves. En fait, aucun incident ne s'est produit en mai 1968 dans ces établissements et seul est à noter le désir des métropoles régionales de voir s'accélérer la transformation de leurs écoles en conservatoires régionaux.

L'avenir devrait voir naître dans quelques-unes de ces métropoles régionales un enseignement de niveau artistique supérieur, équilibrant le quasi-monopole que détient actuellement le Conservatoire national supérieur de musique de Paris.

Enseignement de l'architecture.

L'enseignement de l'architecture est dispensé dans la section d'architecture de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts et dans les treize écoles régionales d'architecture.

La réforme en cours depuis quelques années avait essentiellement pour objet :

— de définir le cadre administratif et pédagogique d'un enseignement nouveau ;

— de mettre en œuvre des améliorations au niveau des structures pédagogiques et du contenu de l'enseignement ;

— d'amorcer la décentralisation en renforçant les établissements régionaux.

Pour répondre aux impératifs de la réforme, les modifications suivantes doivent intervenir :

— Décentralisation :

A l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, parisienne et centralisée, doivent succéder plusieurs unités pédagogiques autonomes et réparties dans la région parisienne.

Les moyens mis à la disposition des écoles régionales seront renforcés de façon à permettre un recrutement plus important.

— Autonomie pédagogique :

Les propositions des programmes et des méthodes de chaque unité pédagogique élaborées en commun par les enseignants et les étudiants seront soumises à l'agrément du Ministre.

Les expériences entreprises feront l'objet d'une confrontation en vue de l'harmonisation des objectifs.

Certaines disciplines ont été ou seront supprimées ; d'autres seront créées, notamment pour répondre aux préoccupations régionales et permettre la liaison entre l'enseignement et la recherche architecturale.

— Décloisonnement :

Le decloisonnement doit intervenir tant vis-à-vis de l'enseignement supérieur par le rattachement à des structures universitaires décentralisées que vis-à-vis des responsables de l'aménagement de l'espace à tous les niveaux.

En outre à l'échelon régional, la collaboration avec les instances des grands services publics d'aménagement et d'équipement sera favorisée au niveau de l'information, de l'expérimentation et de la recherche.

Les événements ont permis une accélération de la réforme dont les orientations demeurent en grande partie d'actualité.

Par ailleurs, dans l'esprit défini par la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur en ce qui concerne l'Université, la réforme de l'enseignement de l'architecture sera poursuivie avec la participation de tous les intéressés, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional.

Enseignement des Beaux-Arts.

L'enseignement des arts plastiques est donné à Paris, dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'École nationale supérieure des Beaux-Arts et l'École nationale supérieure des Arts décoratifs et, en province, dans les écoles nationales et municipales d'art.

La réforme de l'enseignement des arts plastiques se traduira :

— par la refonte des enseignements supérieurs. Des structures et une organisation pédagogique nouvelles devront être créées ;

— par le développement des écoles de province implantées dans les métropoles d'équilibre ;

Ces mesures aboutiront à une révision de la carte scolaire des établissements. L'enseignement supérieur ne sera plus limité aux écoles de Paris, mais sera dispensé également dans certaines écoles de province et de la région parisienne. Inversement un enseignement préparatoire aux écoles supérieures sera créé à Paris ;

— la diversification des enseignements avec une dominante répondant à la vocation particulière de chaque établissement.

Du point de vue des équipements :

Le Ministère des Affaires culturelles a indiqué que l'École nationale supérieure des Beaux-Arts et l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs ne pouvaient subsister sous leur forme traditionnelle. De nouvelles unités pédagogiques devront certainement être créées pour prendre la place des précédentes. Elles auront une autre organisation. Si on prend l'exemple de l'enseignement de l'architecture, on constate que cinq unités pédagogiques nouvelles sont en voie de formation ; et le Ministère recherche des terrains dans la région parisienne, en milieu universitaire, pour y installer deux de ces unités, les autres devant fonctionner dans les locaux existants quai Malaquais, au Grand Palais, et dans ceux qui ont été aménagés aux Petites Ecuries de Versailles.

L'École nationale d'architecture prévue au rond-point de la Défense ne pouvant être réalisée au V^e Plan, il a paru indispensable de donner priorité à l'aménagement d'une deuxième école nationale d'architecture dans la région parisienne. Une partie des crédits prévus pour cette opération a donc été affectée à la restauration dans la Petite Ecurie du Roy, à Versailles.

Les travaux de restauration et d'aménagement de la Petite Ecurie ont été prévus en trois tranches techniques s'échelonnant de 1967 à 1971.

La première tranche de travaux est pratiquement terminée (atelier, administration, direction des études...).

Des travaux complémentaires (réfectoire, chambres d'étudiants...) sont également en cours.

L'ouverture de cette première tranche doit avoir lieu au début de 1969.

Trois affectations d'autorisation de programme d'un montant total de 11,7 millions de francs ont été bloquées dans les écritures du Contrôleur financier.

Le reliquat du crédit inscrit soit 13 millions de francs doit être débloqué prochainement.

Un crédit de programme de 21 millions de francs est inscrit au projet de budget pour 1969. Ce crédit sera réparti entre les travaux (18 millions de francs) et le matériel (3 millions de francs), afin que l'école soit terminée en 1971.

Un deuxième crédit de matériel de 5,3 millions de francs devra être inscrit au budget de 1970.

Les étudiants. — Aide financière.

Votre commission se félicite de la mesure nouvelle 03-7-67 au chapitre 43-21, qui prévoit des crédits supplémentaires pour un montant de 5.988.254 F qui permettra l'attribution de 3.637 bourses au taux moyen de 2.700 F. Les crédits relatifs à cet objet passent de 4.630.588 F en 1968 à 10.618.842 F pour 1969.

Les tableaux suivants permettront au Sénat de se rendre compte de la situation dans les enseignements relevant du Ministère des Affaires culturelles.

	CREDITS		NOMBRE d'établissements.	NOMBRE de disciplines.	NOMBRE de professeurs.	NOMBRE d'élèves.	NOMBRE de boursiers.	CREDITS de bourses.	TAUX DES BOURSES	
	Etat (en millions).	Collectivités locales.								
<i>Conservatoire national supérieur de musique (dont cycle d'études de perfectionnement).</i>										
1965	6,642	Néant.	1	46	»	1 018	352	681 912	1 848—2 310	
1966	7,013					1 045	352	716 076	1 941—2 424	
1967	7,804					1 100	373	839 244	1 941—2 424—4 660	
1968	8,480					1 100	386	899 924	1 941—2 424—4 660	
1969 (prévisions)	10,000					»	»	(c)	2 700	
<i>Conservatoires régionaux (nouvelle formule).</i>										
1965	»	Les crédits inscrits au budget des municipalités représentent environ 80 % des dépenses.	2	26	102	»	»	»	»	
1966	0,267					1 500	(a)	(a)	»	
1967	0,752					3 340	(a)	(a)	»	
1968	1,317					5 250	(a)	(a)	»	
1969 (prévisions)	2,280					(b) 7 500	»	»	2 700	
<i>Ecoles municipales agréées par l'Etat (nouvelle formule).</i>										
1965	»	Les crédits inscrits au budget des municipalités représentent environ 95 % des dépenses.	»	»	»	»	»	»	»	
1966	»					»	»	»	»	
1967	0,016					1	»	»	»	
1968	0,080					4	»	»	»	
1969 (prévisions)	0,272					16	»	»	»	
<i>Ecoles nationales de musique (ancienne formule).</i>										
1965	1,119	Les crédits inscrits au budget des municipalités représentent globalement 96 % des dépenses.	48	16 à 26	1 198	»	79	72 996	924	
1966	1,119					46	(a) 79	(a) 73 707	933	
1967	1,213					44	(a) 79	(a) 73 707	933	
1968	1,805					41	(b) 27 500	(a) 79	73 707	933
1969 (prévisions)	1,782					38	»	»	(c)	2 700
<i>Ecoles et conservatoires municipaux (ancienne formule).</i>										
Ces établissements ne sont pas subventionnés par l'Etat. les frais de fonctionnement sont entièrement à la charge des municipalités.										
<i>Conservatoire national d'art dramatique.</i>										
1965	0,836	Néant.	1	»	9	92	39	75 768	1 848—2 310	
1966	0,840					100	39	79 563	1 941—2 424	
1967	0,868					12	39	82 374	2 010—2 508	
1968	0,953					»	39	82 374	2 010—2 508	
1969 (prévisions)	1,583					15	19	»	»	(c)

(a) Crédits globaux pour les Conservatoires régionaux et les Ecoles nationales de musique subventionnées.

(b) Recensement de 1967 = Elèves à temps complet + élèves à temps partiel.

(c) Un crédit global de 5.988,254 F a été accordé pour l'attribution de bourses nouvelles à tous les établissements d'enseignement artistique (Architecture, Arts plastiques, Musique et de l'Art dramatique). La répartition sera faite ultérieurement.

Enseignement des arts plastiques et de l'architecture.

	CRÉDITS		NOMBRE d'établissements.	NOMBRE de disciplines.	NOMBRE de professeurs.	NOMBRE d'élèves à temps complet seulement.	NOMBRE de boursiers.	CREDITS de bourses.	TAUX MOYEN des bourses.
	Etat (en millions).	Collectivités locales.							
<i>Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts (1).</i>									
<i>Arts plastiques et architecture.</i>									
1965	5,800	Néant.	1	26	90	3.406	409	793.716	1.848—2.310
1966	6,300			26	91	3.715	451	918.861	1.941—2.424
1967	8,875			26	156	4.000	686	1.453.560	2.010—2.508
1968 (a)	11,600			32	192	4.500	736	1.578.960	2.010—2.508
1969 (b) (prévisions) ..	20,400			»	317	»	»	(c)	2.700
<i>Ecole nationale supérieure d'art dramatique (1).</i>									
1965	2,200	Néant.	1	18	36	605	88	170.940	1.848—2.310
1966	2,300			18	36	650	101	205.701	1.941—2.424
1967	2,400			18	36	665	101	212.970	2.010—2.508
1968	2,600			18	36	675	127	278.178	2.010—2.508
1969 (prévisions)	2,700			»	36	»	»	(c)	2.700
<i>Ecoles nationales d'art (1).</i>									
1965	3,400	(2) 7.610	7	82	82	1.040	130	140.448	924—1.386
1966	3,550	7.610		Maxi- mum 22.	82	1.100	161	178.401	933—1.455
1967	3,621	7.610		82	1.100	161	181.155	933—1.506	
1968	4,700	7.610		94	1.160	201	541.395	933—1.506	
1969 (prévisions)	4,800	7.610		94	»	»	(c)	2.700	
<i>Ecoles d'art régionales et municipales.</i>									
1965	0,759	Crédits inscrits au budget des Muni- cipalités: 95 % des dépenses totales.	55	»	»	6.454	84	85.932	924—1.386
1966	0,819			»	»	7.215	154	160.386	933—1.455
1967	0,819			»	»	7.936	154	162.018	933—1.506
1968	0,889			»	»	8.000	229	174.968	933—1.506
1969 (prévisions)	1,289			»	»	»	»	(c)	2.700
<i>Ecoles régionales d'architecture.</i>									
1965	0,153	Crédits inscrits au budget des Muni- cipalités: 6 % 20 % 50 %	12	»	»	1.300	42	77.616	1.848
1966	0,153			»	»	1.400	69	133.929	1.941
1967	0,292			»	»	1.400	69	133.690	2.010
1968	0,523			»	170	1.750	190	396.840	2.010—2.508
1969 (prévisions)	1,823			»	»	»	»	(c)	2.700
<i>Divers.</i>									
1969	7,000	»	»	»	90	»	»	(c)	»

(1) Le montant des dépenses effectuées par l'Etat comprend le personnel et le fonctionnement matériel et ne figure pas seulement au chapitre des subventions.

(a) Non compris le collectif 1968.

(b) Y compris le collectif 1968.

(c) Un crédit global de 5.988.254 F a été accordé pour l'attribution de bourses nouvelles à tous les Etablissements d'Enseignement artistique (Architecture, Arts plastiques, Musique, Art dramatique). Il sera réparti ultérieurement.

N. B. — Il convient de noter que les postes créés à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts sont affectés à l'Enseignement de l'Architecture et qu'un certain nombre sera réparti en province.

2. MUSÉES ET EXPOSITIONS

a) Musées.

De plus en plus les fonctions des musées évoluent. Ils acquièrent une vocation de centre culturel, dépassant leur tâche traditionnelle de conservation pour assurer une diffusion aussi large que possible de la connaissance des œuvres qu'ils possèdent.

Votre rapporteur insiste régulièrement pour que la présentation des œuvres d'art se fasse dans des conditions telles qu'elles soient accessibles au plus grand nombre. Cela implique l'adaptation des équipements existants, la recherche et l'utilisation de tous les supports permettant une meilleure diffusion, mais aussi le souci d'une présentation permettant par son ordonnancement d'illustrer concrètement une évolution artistique.

Les efforts tentés récemment au Louvre se situent dans cette perspective du rôle didactique des musées. Il s'agit d'établir des circuits de chefs-d'œuvre pour chaque école artistique afin qu'elle bénéficie d'une présentation aussi cohérente qu'il est possible.

Les renseignements suivants recueillis par votre rapporteur permettront au Sénat de se rendre compte des problèmes posés aux musées.

Nombre total de visiteurs des musées nationaux.

ANNEES	ENTREES PAYANTES		TOTAL	ENTREES GRATUITES		TOTAL général.
	Expositions permanentes.	Expositions temporaires.		Expositions permanentes.	Expositions temporaires.	
1963	3.508.887	681.365	4.190.252	1.868.513	»	6.058.765
1964	3.646.057	613.773	4.259.830	2.181.680	»	6.441.510
1965	3.977.904	409.082	4.386.986	1.768.755	»	6.173.741
1966	4.433.233	1.494.456	5.927.689	1.917.841	»	7.845.530
1967	4.257.434	2.609.022	6.866.456	1.700.000	»	8.566.456
1968	(1) 2.782.974	(1) 566.326	(1) 3.349.300	(1) 800.000	»	(1) 4.149.300

(1) Pour les neuf premiers mois.

Les résultats de l'année 1967 sont dus, en grande partie, au succès d'expositions exceptionnelles (Toutankhamon, Picasso); il était donc normal de revenir ensuite à un chiffre plus bas.

Par ailleurs, la hausse des tarifs intervenue depuis le mois d'août 1967, d'une part, et, d'autre part, la fermeture des musées pendant quelques semaines en mai et juin expliquent la diminution du nombre des visiteurs. On doit toutefois signaler qu'à tarif égal, le nombre des visiteurs, en septembre 1968, a été supérieur à celui des visiteurs du même mois en 1967.

Chaque année, votre Commission insiste sur la nécessité de modifier les heures d'ouverture des musées. Il est inadmissible qu'aucun effort n'ait été fait dans ce sens. Une large fraction du public est ainsi écartée de l'accès aux musées.

Fréquentation des musées par le public scolaire.

Les comparaisons portant sur la fréquentation des groupes scolaires ou universitaires doivent être établies sur des périodes correspondant à l'année scolaire.

Or, en dépit de circonstances défavorables, la période 1967-1968 a marqué un net accroissement par rapport à la période précédente, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE de visites conférences.		OBSERVATIONS
	1966 - 1967	1967 - 1968	
Enseignement du premier degré....	1.870	1.399	Au maximum 30 auditeurs par visite.
Enseignement classique et moderne.	1.454	2.346	Idem.
Enseignement technique.....	220	236	Idem.
Enseignement supérieur.....	795	1.030	Idem.
	+ 568	+ 642	
	Conférences pour l'Ecole du Louvre.	Conférences pour l'Ecole du Louvre.	
Groupes culturels divers.....	994	1.062	Idem.
Total	5.901	6.715	

*
* *

Au chapitre 56-22 sont inscrits les crédits affectés au financement des dépenses d'équipement des musées.

Les travaux visent essentiellement à obtenir les surfaces d'expositions nécessaires à la présentation des œuvres dont beaucoup sont tenues en réserve faute de place, à renouveler la présentation des collections, à doter les musées d'équipements scientifiques et techniques.

Sur le premier point, il convient de citer particulièrement l'extension du musée du Louvre dans le pavillon et l'aile de Flore, le doublement des surfaces d'exposition au musée Guimet, la transformation des combles en salles d'exposition au musée de Sèvres.

En ce qui concerne l'amélioration de la présentation des collections, on peut citer, en exemple, la redistribution du département des peintures au musée du Louvre qui a pour objet de faire apparaître plus logiquement et plus clairement le développement historique des différentes écoles et notamment de l'école française. On retrouve ce même souci de logique et de clarté dans les aménagements muséographiques qui sont en voie d'achèvement ou en cours de réalisation au musée des Arts et traditions populaires, au musée des antiquités nationales, au musée de Sèvres, au musée Guimet.

Les moyens de documentation, d'étude, de recherche ont aussi une part importante dans ces travaux. Le musée des Arts et traditions populaires disposera d'une bibliothèque, d'une filmathèque, de salles de consultation et de trois auditoriums de 43, 70 et 340 places. Au musée Guimet, les surfaces de travail (bibliothèque, salles de consultation, phonothèque, laboratoire) seront doublées. Le musée des antiquités nationales sera doté, au terme des travaux en cours, d'une salle de conférences, d'une bibliothèque et d'une photothèque. Au musée du Louvre, une salle de conférences et une photothèque seront aménagées.

Le problème de l'éclairage est lié à l'amélioration de la présentation des collections. Tous les travaux d'aménagement des salles d'exposition comportent la mise en place de dispositifs d'éclairage nouveaux qui sont choisis après des études poussées et une série d'essais.

A titre d'exemple, sur le crédit global de 2.501.688 F, consacré en 1968 à l'achèvement de la Grande Galerie, la réalisation du programme de l'éclairage intervient pour une somme de 1.880.000 F.

Principaux travaux financés en 1968 et prévus pour 1969.

MUSEES	TRAVAUX FINANCES AU TITRE de l'exercice 1968.	TRAVAUX PREVUS pour 1969.
Louvre	<p>Achèvement de la Grande Galerie : Peinture, dorures, parquetage, électricité et aménagements divers. Achèvement de l'équipement de la réserve Cour Napoléon. Orangerie. — Aménagement de réserves et le vestiaire. Extension du musée dans le pavillon et l'aile de Flore : Un certain nombre de salles ont été ouvertes au public pour la première fois à l'occasion de l'exposition d'art gothique organisée sous l'égide du Conseil de l'Europe. Ces salles d'exposition sont maintenant fermées pour permettre l'achèvement des travaux de l'ensemble pavillon et aile de Flore qui sera ouvert au public au début de 1970. Ces travaux sont financés sur les crédits de la loi-programme et du chapitre 56-22 (ex. 1967).</p>	<p>Poursuite, à partir de la Grande Galerie, de la redistribution du département des peintures : Aménagement du Salon carré, des salles Mollien, Daru, Percier, de la salle des Etats, des salles de l'aile Nord de la Cour carrée. Création d'ateliers de restauration des peintures, au deuxième étage de l'aile Nord de la Cour carrée.</p>
Arts africains et océaniques.	<p>Aménagement des galeries d'art musulman. Réfection installation chauffage central. Réfection installation électrique.</p>	Protection alarme des collections et aménagements divers.
Art moderne.....	<p>Aménagement de la salle destinée à recevoir les œuvres de la très importante donation « Laurens ».</p>	Réfection des peintures et de sols.
Arts et traditions populaires.	<p>Complément d'équipement de la galerie scientifique et de la galerie culturelle.</p>	Achèvement de l'équipement muséographique.
Mémorial Chagall à Nice.	<p>Construction première tranche : Aménagement du terrain ; murs de soutènement et fondations.</p>	Poursuite des travaux construction (terminaison des travaux de gros œuvre).

MUSEES	TRAVAUX FINANCES AU TITRE de l'exercice 1968.	TRAVAUX PREVUS pour 1969.
Guimet	<p>Travaux d'extension et d'aménagement :</p> <p>Les travaux en cours ont, notamment, pour objet de doubler les surfaces affectées à la présentation des œuvres et de permettre la redistribution de celles-ci.</p>	Poursuite des travaux d'extension et d'aménagement.
Rueil-Malmaison, Bois-Préau.	<p>Réorganisation muséographique des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau.</p> <p>Liaisons téléphoniques.</p>	<p>Poursuite des travaux de réorganisation muséographique :</p> <p>Restauration des salles du rez-de-chaussée (deuxième tranche);</p> <p>Aménagement de quatre salles d'exposition au deuxième étage.</p>
Rodin	<p>Aménagement d'une salle réservée à la préparation des expositions, sanitaire et chauffage.</p>	Réorganisation des salles d'exposition (première tranche).
Ajaccio	<p>Aménagements divers :</p> <p>Maçonnerie, menuiserie, éclairage, plomberie, peinture.</p>	Aménagements divers.
Sèvres	<p>Aménagement de salles d'exposition dans les combles (aile Nord).</p>	Aménagement des combles (suite).
Antiquités nationales (château de Saint-Germain-en-Laye).	<p>Aménagement du hall d'accueil avec salles d'expositions temporaires.</p> <p>Aménagement vitrines, revêtements sols.</p> <p>Aménagement salles premier étage</p>	Poursuite de la réorganisation du musée.
Versailles	<p>Aménagement de l'Attique du Midi (gros œuvre).</p> <p>Ces travaux financés sur les crédits de la loi-programme permettront de disposer des salles nécessaires à la présentation d'une suite de tableaux représentant la vie de l'Empereur.</p>	Aménagement intérieur de l'Attique du Midi.
Fontainebleau	<p>Dans les salles dont le volume et le décor intérieur ont été restitués, il est procédé au remeublement après restauration (meubles, objets et notamment soieries).</p>	Un programme d'extension du musée est à l'étude.

Les visites téléguidées et audioguidées.

Au cours des années 1966-1967 ont été entreprises des expériences de visites téléguidées qui se poursuivent.

Le tableau ci-dessous fait connaître, pour le musée du Louvre et le Jeu de Paume, le nombre des utilisateurs.

Téléguidage et audioguidage dans les musées nationaux.

NOMBRE D'UTILISATEURS	1967	1968 (10 mois).	1969 Prévisions.
<i>Musée du Louvre.</i>			
Département des peintures.....	70.434	34.828	50.000
Département des antiquités égyptiennes.	15.490	8.067	12.000
Département des antiquités grecques et romaines	19.482	9.585	15.000
Jeu de Paume.....	15.551	12.954	20.000

N. B. — La baisse du nombre des utilisateurs pour l'année 1968 est due aux faits suivants :

Fermeture du Jeu de Paume pendant les trois premiers mois de 1968, pour des raisons de rénovation et d'aménagement ;

Crise de mai qui a entraîné la rareté des visiteurs et la fermeture du musée pendant un certain laps de temps.

Les brochures scientifiques et didactiques.

En 1968, outre les catalogues édités pour chacune des expositions temporaires, il a été publié un catalogue résumé de l'exposition de l'Europe gothique et un catalogue de la chalcographie.

De plus, les dépliants suivants, sommaires et de portée didactique, ont été édités :

Les vases grecs (réimpression) : Musée du Louvre.

L'art khmer : Musée Guimet.

Le portait romain : Musée du Louvre ;

L'art de l'Inde : Musée Guimet.

Les arts de l'Afrique noire : Musée des Arts africains et océaniens.

Les arts du Maghreb : Musée des Arts africains et océaniques.

Pour 1969 il est prévu une série de dépliants sur l'impressionnisme, les antiquités gréco-romaines, sur Versailles et des monographies diverses.

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement des musées entre le Ministère des Affaires culturelles et la Réunion des musées nationaux.

ANNEE 1968	BUDGET des Affaires culturelles.	BUDGET de la réunion des Musées nationaux.
Nombre de visiteurs (en partie prévisionnel) : 5.100.000, dont 4.100.000 payants.		
Produit du droit d'entrée (en partie prévisionnel)	»	9.900.000
Dépenses de fonctionnement :		
Personnel	21.730.768	6.000.000
Matériel	5.780.261	8.000.000
Equipement	2.900.000	2.000.000
Produit net de la vente des catalogues, brochures, et de la location des appareils d'audioguidage, etc. (en partie prévisionnel).	»	1.300.000
Dépenses d'achat d'œuvres d'art.....	»	5.000.000
ANNEE 1969	BUDGET des Affaires culturelles.	BUDGET de la réunion des Musées nationaux.
Nombre de visiteurs (prévisionnel) : 6.250.000 dont 5.000.000 payants.		
Produits du droit d'entrée (prévision).....	»	12.000.000
Dépenses de fonctionnement :		
Personnel	22.919.633	7.500.000
Matériel	6.538.462	11.000.000
Equipement	3.070.000	2.000.000
Produit net de la vente des catalogues, brochures et de la location des appareils d'audioguidage, etc. (prévision).....	»	1.500.000
Dépenses d'achat d'œuvres d'art.....	»	5.000.000

b) *Les expositions et grandes manifestations artistiques.*

Les crédits inscrits au chapitre 43-1, article premier, relatif aux expositions, manifestations et échanges culturels, sont identiques à ceux de l'année dernière (2.860.000 F), inchangés par rapport au budget de 1967.

Votre Commission se félicite du succès rencontré par les expositions en 1968, et nous espérons que des réalisations d'une qualité comparable seront possibles en 1969.

Les tableaux suivants permettront au Sénat de se rendre compte des expositions organisées en France en 1968 et des avant-projets pour 1969.

ANNEE 1968

Expositions françaises et étrangères en France.

EXPOSITIONS	DATES	NOMBRE d'entrées.	OBSERVATIONS
<i>Art moderne.</i>			
Peinture Canadienne contemporaine	12 janvier-18 février.	5.258	
Magnelli	27 février-21 avril.	8.072	Déficit : 78.500 F.
Ubac	26 avril-2 juin.	2.953	Déficit : 20.880 F.
Mayden	3 mai-30 juin.	1.815	
Beckmann	25 septembre-28 octobre.	5.691	
Sima	7 novembre-23 décembre.		En cours.
<i>Petit-Palais.</i>			
Ingres	27 octobre 1967-29 janvier 1968.	206.135	Bénéfice : 82.501 F.
Les Romains à Paris.....	26 février-30 avril.	27.168	
« Israël »	8 mai-16 septembre.	126.141	
Baudelaire	22 novembre 1968-17 mars 1969.		En cours.
<i>Grand-Palais.</i>			
Peintres naïfs américains....	17 février-15 avril.	32.143	Déficit : 112.611,50 F.
Arts Mayas	20 juin-14 octobre.	134.010	Déficit : 275.167,76 F.
L'Art du Réel : U. S. A. 1948-1968	10 novembre-23 décembre.		En cours.
<i>Orangerie.</i>			
Vuillard-Roussel	22 juin-30 octobre.	84.154	Léger déficit.
Vingt ans d'acquisitions du Louvre	20 décembre 1967-11 mars 1968.	77.573	Léger déficit.

EXPOSITIONS	DATES	NOMBRE d'entrées.	OBSERVATIONS
<i>Centre national d'art contemporain.</i>			
Marel Appel	26 septembre-octobre.		
Sam Francis	6 décembre-13 janvier 1969.		
<i>Bibliothèque nationale.</i>			
Claudel	2 octobre-31 décembre.		
La Librairie de Charles V....	15 décembre à février.		
Chateaubriand			
<i>Archives.</i>			
Déclaration des Droits de l'Homme	15 novembre-décembre.		
<i>Louvre.</i>			
Théodore Rousseau (Galerie Mollien)	28 novembre 1967- 12 février 1968.	16.893	Déficit : 46.000 F.
Art Gothique (Pavillon de Flore)	3 avril-25 août.	178.875	Déficit : 400.000 F.
<i>Malmaison.</i>			
Souvenirs de la Famille Impé- riale	8 mai-30 septembre.	22.885	Déficit : 98.607 F.
<i>Musée de la Légion d'honneur.</i>			
Napoléon et la Légion d'hon- neur	20 mars-1 ^{er} juillet.	15.000	Déficit : 138.000 F.
<i>Musée Rodin.</i>			
Sculptures tchèques de Myl- beck à nos jours	15 juin-15 octobre.		Equilibrée.
<i>Musée de Sèvres.</i>			
Hommage à Francine Delpierre.	Décembre.		En cours.

ANNEE 1969

Avant-projet d'expositions.

Grand-Palais.

EXPOSITIONS	DATES	COMMISSAIRE	SERVICE réalisateur.
1969.			
Nouvelles acquisitions de l'Etat- C. N. A. C.	15 février 1969- 15 avril 1969.	M. B. Gautier.	C. N. A. C.
Napoléon (1).....	25 mai 1969- 15 octobre 1969.	M. Verlet.	R. M. N.
Chagall	1 ^{er} décembre 1969- 1 ^{er} mars 1970.	M. J. Leymarie.	C. N. A. C.

(1) Pour les autres manifestations sur le même thème, voir aussi « autres lieux ».

Petit-Palais.

EXPOSITIONS	DATES	COMMISSAIRE	SERVICE réalisateur.
Mille ans d'art en Pologne....	28 mars 1969- 15 juin 1969.	M. Banash, Mlle Cacan.	A. F. A. A.

Musée de l'Orangerie.

EXPOSITIONS	DATES	COMMISSAIRE	SERVICE réalisateur.
1969.			
Mondrian	15 décembre 1968- 15 mars 1969.	Mme Adhémar.	R. M. N. et musée de La Haye.
Donation Claude-Monet.....	1 ^{er} mai 1969- 1 ^{er} octobre 1969.		R. M. N.
Paul Klee (1).....	20 novembre 1969- 1 ^{er} mars 1970.		R. M. N.
Giacometti (1).....	A partir d'avril 1970.	M. J. Leymarie.	R. M. N.

(1) L'exposition « Paul Klee » serait éventuellement retardée si l'exposition « Giacometti » pouvait être présentée en novembre 1969.

Musée national d'art moderne.

EXPOSITIONS	DATES	COMMISSAIRE	SERVICE réalisateur.
Hartung	7 janvier 1969- 24 février 1969.		Société des Amis du Musée.
Bauhaus de Munich.....	25 mars 1969- 23 juin 1969.	M. J. Leymarie.	R. M. N. et Haus der Kunst (Munich).
B' rancusi	13 juin 1969- 18 août 1969.	M. J. Leymarie.	R. M. N. et Guggen- heim Museum de New York.
Vieira da Silva.....	15 septembre 1969- 30 octobre 1969.		C. N. A. C.
L'Expressionnisme euro- péen (1).	15 décembre 1969- 3 mars 1970.		R. M. N.

(1) Cette exposition serait montée en « pool » avec d'autres pays européens.

Centre national d'art contemporain.

EXPOSITIONS	DATES	SERVICE REALISATEUR
Sam Francis.....	6 décembre 1968- 13 janvier 1969.	C. N. A. C.
Jean Gorin.....	24 janvier-10 mars 1969.	C. N. A. C.
J.-P. Raynaud.....	18 mars-22 avril 1969.	C. N. A. C.
Art et Cybernétique.....	17 juin-28 juillet 1969.	C. N. A. C.
Peinture fraîche.....	23 septembre-28 octobre 1969.	C. N. A. C.
Sculpture : Viseux et Poncet....	4 novembre-8 décembre 1969.	C. N. A. C.
Jasper Jones.....	16 décembre 1969- 30 janvier 1970.	C. N. A. C.

Lieux divers.

EXPOSITIONS	LIEUX	DATES	COMMISSAIRE	SERVICE réalisateur.
Eglises médiévales de Finlande.	Salle Saint-Louis (Conciergerie).	10 janv. 1969-15 mars 1969.	MM. Salet, Brandenbourg.	A. F. A. A. et Service des Expositions.
L'Œuvre gravé, d'Edouard Munch (une centaine d'œuvres).	Musée des Arts décoratifs.	25 fév. 1969-5 avril 1969.	M. Mathey.	A. F. A. A. et Union des Arts décoratifs.
Pir osmanichvili	Musée Galliéra ou Arts décoratifs.	Février.		A. F. A. A.
Art Moderne polonais.....	Musée Galliéra.	1 ^{er} avril 1969-15 mai 1969.	Mme Dane.	A. F. A. A.
Art Mongol contemporain..	Musée Cernuschi.	Mars-avril.	M. Elisseeff.	A. F. A. A. et Musée Cernuschi.
Napoléon. — Mythe et Légende.	Bibliothèque nationale.	Juin-septembre.		B. N.
Napoléon. — L'homme et sa personnalité à travers les documents.	Archives nationales.	Juin-septembre.		Archives de France.
Napoléon Bonaparte	Malmaison.	Juin-septembre.	M. G. Hubert.	R. M. N.
Art Contemporain japonais	Musée Galliéra.	Septembre. Oct.-Nov.	Mme Dane.	Japan Art Festival Association.
Art et Travail (cinquantième de l'Organisation Internationale du Travail)..	Petit-Palais ou Galliéra.			Musées publics ou peintres témoins de leur temps.

3. LE LIVRE

Le livre reste, en dépit de l'importance croissante que prennent tous les autres moyens d'expression, un instrument irremplaçable de formation culturelle. Votre Commission déplore, une fois de plus, que le Ministère des Affaires culturelles ne soit pas associé plus directement aux décisions concernant un support essentiel de la diffusion et de l'action culturelle.

Il est à notre avis anormal que le livre soit sous la « tutelle » du Ministère de l'Industrie. Le Ministère de l'Education nationale est également intéressé par les livres scolaires et par les bibliothèques universitaires et scolaires. Mais pour encourager les initiatives en faveur du livre, le Ministère des Affaires culturelles semble mieux placé.

Cette question est particulièrement importante alors que le pourcentage des lecteurs est en France extrêmement faible. Des études faites récemment ont montré que 58 % des Français ne lisaient jamais un livre.

Il est à noter une initiative prise par le Gouvernement en 1968. Un Comité interministériel consacré à la lecture publique s'est réuni au mois de janvier pour examiner les mesures à prendre pour favoriser la lecture publique.

Un certain nombre de dispositions visaient à poursuivre l'effort financier, à développer les « bibliobus » qui assurent le prêt des livres dans les campagnes et les collèges, à aider les municipalités, en portant la participation de l'Etat de 35 à 50 % pour la construction des bibliothèques municipales, à former dans des instituts universitaires de technologie des bibliothécaires spécialisés dans l'animation des bibliothèques de lecture publique.

B. — Action indirecte.

D'une façon traditionnelle, votre rapporteur distinguera les formes classiques de l'action indirecte, pour considérer ensuite les formes complexes et nouvelles.

1. LES FORMES CLASSIQUES

a) *Le théâtre dramatique.*

Théâtres dramatiques nationaux :

Notre collègue M. Lamousse présente l'avis de la Commission des Affaires culturelles sur le budget des théâtres nationaux. Nous ne nous étendrons donc pas.

Nous remarquerons cependant que les crédits prévus comme mesures nouvelles (+ 2.780.000 F, mesure 03.3.37) pour les ajustements de la dotation seront en fait absorbés par les augmentations de salaires et les mesures sociales. Aucune action nouvelle ne sera entreprise.

Votre rapporteur tient à vous faire part de son inquiétude sur l'avenir de l'Odéon-Théâtre de France après la fin des fonctions de M. Jean-Louis Barrault.

Tableau comparatif pour les divers théâtres nationaux dramatiques.

THEATRES	BUDGET	RECETTES brutes.	SUBVENTION	NOMBRE de places offertes.	NOMBRE de spectateurs.	POUR- centage.
Comédie-Française	12.171.890	3.873.513	8.361.850	593.280	383.773	66,16
T. N. P.	7.890.000	1.854.391	3.128.170	306.800	233.085	79,62
Odéon-Théâtre de France..	6.160.460	1.696.926	3.660.460	228.000	140.130	61,46

Subventions aux théâtres nationaux dramatiques.

	1968.	1969.
Comédie-Française	8.961.850	10.374.850
T. N. P.	4.728.170	5.635.170
Théâtre de France.....	3.860.460	4.530.460

Théâtres privés :

Pendant longtemps, l'Etat a apporté un soutien au théâtre privé sous forme d'aides financières. Cette politique d'intervention de l'Etat, qui revêtait la forme d'une aide à l'équipement par l'intermédiaire du fonds d'aide temporaire à l'équipement des théâtres privés de Paris et d'une aide au fonctionnement grâce au système des avances remboursables, n'a pas rencontré le succès escompté.

Il semble, par contre, que l'action parafiscale qui substitue une action systématique à une action fragmentaire aboutisse à des résultats satisfaisants. L'Etat espère, par ce Fonds de soutien créé en 1964, alimenté par une taxe parafiscale, instituer des rapports nouveaux entre l'Etat et les directeurs, favoriser les échanges de vue et les contacts entre les professionnels du spectacle, inciter les théâtres à établir de nouvelles relations avec le public et à faire appel aux groupements de spectateurs.

Le bilan du Fonds de soutien apparaît dans les tableaux suivants qui retracent les résultats de l'Association pour le soutien au théâtre privé, de sa création en novembre 1964 à la fin de la saison théâtrale 1967-1968.

Produit de la taxe parafiscale :

Année 1964	286.586,60
Année 1965	1.334.889,16
Année 1966	1.407.545,03
Année 1967	1.228.148,14
Année 1968	516.912,38
(Au 31 août.)	
Total	4.774.031,31

Nombre de spectacles garantis :

Saison 1964/1965 : 34 joués dans 23 théâtres.
Saison 1965/1966 : 47 joués dans 33 théâtres.
Saison 1966/1967 : 58 joués dans 30 théâtres.
Saison 1967/1968 : 70 joués dans 36 théâtres.

Nombre de spectacles pour lesquels les garanties ont effectivement joué :

Saison 1964/1965	26
Saison 1965/1966	35
Saison 1966/1967	44
Saison 1967/1968	57

Montant des garanties accordées:

Saison 1964/1965	2.655.693
Saison 1965/1966	3.885.157
Saison 1966/1967	3.695.370
Saison 1967/1968	4.869.975

Montant des devis correspondants :

Saison 1964/1965	5.415.630
Saison 1965/1966	10.218.900
Saison 1966/1967	10.586.211
Saison 1967/1968	13.163.817

Nombre de théâtres ayant effectivement bénéficié de ces garanties :

Saison 1964/1965	21
Saison 1965/1966	24
Saison 1966/1967	28
Saison 1967/1968	28

Montant des garanties effectivement payées :

Saison 1964/1965	979.160
Saison 1965/1966	1.198.581
Saison 1966/1967	1.303.050
Saison 1967/1968	1.369.800
	<hr/>
	4.850.591

Rapport entre le montant des garanties effectivement payées et les déficits.

	GARANTIES payées.	DEFICIT	RAPPORT
			%
Saison 1964-1965	979.160	2.310.056	42,38
Saison 1965-1966	1.198.581	4.339.728	27,61
Saison 1966-1967	1.303.050	4.259.871	30,58
Saison 1967-1968	1.369.800	5.153.741	26,57
	<hr/>		
	4.850.591	16.063.396	30,19

Après quatre ans, il semble que le fonctionnement du Fonds de soutien soit satisfaisant. Pourtant, ses ressources s'avèrent déjà insuffisantes. Le fonds n'est pas pauvre parce que ses moyens sont limités — encore que, sur ce point, on constate une baisse sensible du produit de la taxe parafiscale en 1967 par rapport à 1968 — mais parce que le Comité de sélection, composé pour l'essentiel de professionnels, a tendance à accepter de garantir la plupart des spectacles en refusant de faire un choix.

Des ressources nouvelles devront être trouvées pour permettre au Fonds de remplir tous ses objectifs. La réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et les allègements en résultant pour le théâtre privé devraient faciliter le dégagement de ressources nouvelles.

Nous rappellerons brièvement la fiscalité supportée par les théâtres privés après la loi du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1968.

L'article 8-1-1^o exonère de la taxe sur la valeur ajoutée « les affaires qui entrent dans le champ d'application de l'impôt sur les spectacles ». Celui-ci est donc maintenu, mais ses taux ont été

modifiés pour tenir compte de la suppression de la taxe locale, qui était perçue au taux de 8,50 %, dans des conditions identiques dans toutes les communes.

Pour ce qui est des théâtres, qui font l'objet d'une catégorie particulière de l'impôt sur les spectacles, les paliers de recettes et les tarifs au tableau d'imposition des spectacles sont les suivants :

Par paliers de recettes mensuelles :

Jusqu'à 250.000 F.....	8
Au-dessus de 250.000 F et jusqu'à 500.000 F.....	10
Au-dessus de 500.000 F et jusqu'à 750.000 F.....	12
Au-dessus de 750.000 F.....	14

Ce tableau est à comparer au tarif d'imposition antérieur (auquel il y avait lieu d'ajouter la taxe locale au taux de 8,5 %).

Par paliers de recettes mensuelles :

Jusqu'à 200.000 F.....	2
Au-dessus de 200.000 F et jusqu'à 400.000 F.....	4
Au-dessus de 400.000 F et jusqu'à 600.000 F.....	6
Au-dessus de 600.000 F.....	8

On notera que les paliers de recettes mensuelles ont été augmentés, ce qui a pour effet d'alléger la fiscalité due par les théâtres les plus importants.

De plus, les conseils municipaux ont la faculté de décider une majoration allant jusqu'à 50 % des tarifs. Le Conseil municipal de Paris avait supprimé cette majoration en 1964 appliquée depuis 1955 pour les théâtres.

En outre, le Conseil de Paris a utilisé la faculté qui lui est désormais donnée par la loi du 6 janvier 1966 de diminuer les tarifs d'imposition des spectacles théâtraux (art. 33-3), il a accordé une réduction de 25 % du taux de l'impôt, si bien que les tarifs *effectivement* appliqués pendant l'année 1968 pour les théâtres privés de Paris ont été respectivement de 6, 7,5, 9 et 10,5 % pour chacun des paliers au lieu de 10,5 % (2 + 8,5 %).

En moyenne, les spectacles taxables ont vu leur imposition décroître d'environ 40 % dans les théâtres privés.

Si l'on ajoute que, d'une part, les créations sont exemptées de l'impôt sur les spectacles pour 30 ou 50 représentations, selon qu'il s'agit de pièces étrangères ou françaises, que ces chiffres seront portés à 50 ou 80 si le projet de loi de finances est adopté à cet égard, que les spectacles d'auteurs dits « classiques » sont entièrement exonérés, que le droit de timbre de quittance dû sur les billets de théâtres doit être supprimé à compter du 1^{er} janvier 1969 (disposition contenue dans la loi de finances), on en conclura, compte tenu également de la politique suivie par la ville de Paris que la fiscalité ne constitue plus la « charge écrasante » naguère dénoncée par les directeurs de théâtres.

Deux articles du projet de loi de finances pour 1969 atténuent aussi la fiscalité des théâtres privés : il s'agit, à l'article 12, de l'exonération prévue du droit de timbre sur les billets d'entrée et, à l'article 60, de l'augmentation du nombre des premières représentations qui échappent aux prélèvements de l'impôt sur les spectacles.

Malgré ces divers allègements, l'avenir des théâtres privés parisiens ne cesse d'être préoccupant en raison de la baisse de la fréquentation. Les interruptions d'activités dues aux événements de mai et juin ont aussi en 1968 perturbé la gestion des divers théâtres.

Décentralisation dramatique.

Le théâtre privé est pour ainsi dire inexistant en province où il ne peut survivre. Par contre, la réussite des centres et groupes de décentralisation dramatique est évidente, réussite qui devrait se concrétiser par la stabilisation des centres dramatiques et troupes permanentes en province. Il n'est pas impossible cependant que des différents surgissent, conséquences le plus souvent de la crise traversée actuellement par les maisons de la culture. Mais aussi, il faut prendre conscience que la réussite ne pourra se poursuivre que si certains seuils sont dépassés. Le niveau d'instruction générale constitue un obstacle difficilement surmontable et oppose une résistance très forte aux efforts de décentralisation et d'animation culturelles. Il est évident que la fréquentation des théâtres est en rapport direct avec le niveau des études poursuivies. C'est pourquoi les efforts les plus grands doivent être faits pour transformer le système d'enseignement si l'on veut aboutir à un résultat dans ce domaine.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les sources de financement pendant l'année 1968 et les activités des centres dramatiques et des troupes permanentes pendant la saison 1967-1968.

Sources de financement 1968.

	SUBVENTIONS nationales.	SUBVENTIONS Département.	SUBVENTIONS municipales.	TOTAL
<i>I. — Centres dramatiques.</i>				
Centre dramatique de l'Est...	1.700.000	121.300	69.800	1.891.100
Comédie de Saint-Etienne...	1.540.000	20.000	10.000	1.570.000
Théâtre de la Cité de Villeurbanne	1.500.000	10.000	100.000	1.610.000
Grenier de Toulouse.....	1.100.000	»	»	1.100.000
Centre dramatique du Sud-Est.	1.150.000	52.000	300.000	1.502.000
Comédie de Bourges.....	900.000	10.000	200.000	1.110.000
Centre dramatique de l'Ouest.	850.000	55.000	105.000	1.010.000
Centre dramatique du Nord...	600.000	107.000	46.350	753.350
Centre dramatique du Languedoc-Roussillon	600.000	340.000	462.000	1.402.000
Théâtre de l'Est parisien.....	2.400.000	»	»	2.400.000
<i>II. — Troupes permanentes.</i>				
Théâtre de Bourgogne.....	750.000	154.000	138.000	1.042.000
Théâtre de Caen.....	650.000	10.000	»	660.000
Comédie des Alpes.....	350.000	40.000	120.000	(1) 686.000
Théâtre de Champagne.....	285.000	55.000	105.000	445.000
Tréteaux de France.....	750.000	30.000	22.300	802.300
Théâtre du Cothurne.....	240.000	5.000	75.000	320.000
Théâtre populaire des Flandres	150.000	250.500	240.000	640.500
Théâtre des Pays de Loire....	200.000	5.000	22.810	227.810
Centre théâtral du	150.000	112.500	112.500	375.000
Théâtre du Bassin de Longwy.	100.000	100.000	10.000	210.000

(1) Y compris une subvention municipale de 176.000 F accordée à l'occasion des Jeux olympiques.

Activités 1967-1968.

	NOMBRE de représen- tations.	NOMBRE de spectateurs.	PRINCIPAUX SUCCES
I. — Centres dramatiques.			
Comédie de Saint-Etienne (Jean Daste).	113	61.506	« Le Revizor » de Gogol. « Monsieur Fugue », de Liliane Atlan. « Le Dragon » d'Ewgueni Schwartz.
Grenier de Toulouse (Maurice Sarrazin).	104	43.960	« Été » de Weingarten. « La Nuit des Rois » de Shakespaere. « Le Chien du Général » de Kipphardt.
Centre dramatique de l'Est (Hubert Gignoux).	206	115.943	« La Visite de la Vieille Dame » de F. Durrenmatt. « La Maison des Cœurs brisés » de Bernard Shaw. « Une Très Bonne Soirée ».
Centre dramatique du Sud-Est (Antoine Bourseiller).	196	126.148	« Silence, l'Arbre remue encore » de F. Billetdoux. « Le Métro fantôme » et « L'Esclave » de Leroi Jones.
Comédie de l'Ouest (Georges Goubert et Guy Parigot).	172	97.541	« Les Archanges ne jouent pas au Billard électrique » de Dario Fo. « L'Avare » de Molière. « Requiem pour une nonne » et « La Mégère apprivoisée » de Shakespeare.
Centre dramatique du Nord (André Reybaz).	119	53.000	« La Nuit des Rois » de Shakespeare. « L'École des Femmes » de Molière. « Mademoiselle Jaïre » de Ghelderode.
Théâtre de la Cité de Villeurbanne (Roger Planchon et Robert Gilbert).	180	162.831	« Tartuffe » de Molière. « Dans le vent » de R. Planchon. « Les trois mousquetaires » de A. Dumas. « Récital Mauissant ».
Comédie de Bourges (Gabriel Monnet).	135	67.312	« Six personnages en quête d'auteur » de Pirandello. « Amphitryon » de Molière. « Cœur à cuire » d'Audiberti. « Dialogues d'exilés » de B. Brecht. Festival du Théâtre des Provinces.
Centre dramatique du Languedoc-Roussillon (Jean Deschamps).	46	38.947	« Les joyeuses commères de Windsor » de Shakespeare. « Homme pour homme » de B. Brecht. « Miguel Manara » de L. Milosz. « Les fourberies de Scapin » de Molière. « Les chaises » et « La leçon » de Ionesco. « Le roi se meurt » de Ionesco.

	NOMBRE de repré- sentations.	NOMBRE de spectateurs.	PRINCIPAUX SUCCES
Théâtre de l'Est parisien (Guy Retore).	128	75.325	« Une saison au Congo » de A. Césaire. « On ne sait jamais tout » de Pirandello. « Les treize soleils de la rue Saint-Blaise ».
<i>II. — Troupes permanentes.</i>			
Théâtre de Bourgogne (Jacques Fornier).	79	19.382	« La folle journée » d'Emile Mazaud. « La fin du commencement » de Sean O'Casey. « Stienz » de H.-G. Michelsen. « Le légataire universel » de Regnard.
Théâtre de Champagne (André Mairal).	70	25.857	« Spectacle Giraudoux - Anouilh », « L'Apollon de Bellac ». « L'Ecole des pères ». « L'Ecole des femmes » de Molière. « Ping-Pong ». « Regard sur le Moyen Age » (montage).
Théâtre des Pays de Loire.	63	29.183	« La Promenade du Dimanche », de Georges Michel. « Il est important d'être aimé », d'Oscar Wilde. « Le Malade imaginaire », de Molière.
Comédie des Alpes (René Lesage et Bernard Floriet).	173	84.000	« En attendant Godot », de Samuel Beckett. « Les Musiques magiques », de Catherine Daste-Allwright. « Une Lettre perdue », de Caragiale. « 6.810.000 litres d'eau par seconde », de Michel Butor. « L'étourdi », de Molière.
Théâtre populaire des Flandres (Cyril Robichez).	232	57.803	« Antigone », de J. Anouilh. « L'Avare », de Molière. « Le Voyage de Monsieur Perrichon », d'E. Labiche. « Alcmene », de Simons. « Des Souris et des Hommes ».
Tréteaux de France (Jean Danet).	300	230.000	« Les Rosenberg ne doivent pas mourir », d'Alain Decaux. « Les Mouches », de J.-P. Sartre. « Le Mal court », d'Audiberti. « Soudain... l'été dernier », de Tennessee Williams. « La P... respectueuse », de J.-P. Sartre. « Phèdre », de Racine. « Caligula », d'Albert Camus.

	NOMBRE de repré- sentations.	NOMBRE de spectateurs.	PRINCIPAUX SUCCES
Centre théâtral du Limousin (Georges Régnier et J.-P. Laruy).	53	23.400	« Voulez-vous jouer avec Moa », de M. Achard. « Fin de partie », de S. Beckett. « Le Diable et le Bon Dieu », de J.-P. Sartre.
Théâtre du Bassin de Longwy (Marc Renaudin).	20	3.271	« Spectacle Feydeau », « L'Avare », de Molière. « Hamlet », de Jules Lafor- gue. « Richard II », de Shakespeare.
Théâtre du Cothurne (Marcel- Noël Maréchal).	176	34.176	« Capitaine Bada », de J. Vauthier. « L'Echange », de Claudel. « Gripure », de Louis Guilloux. « Victime du devoir », « La Moschetta », de Ruz- zante.
Théâtre de Caen (Jo Trehard).	122	60.650	« Les Caisses qu'est-ce ? », de Jean Bouchaud. « La Grande Fuite », « Les Bains », de Maiakowdky. « Richard II », de Shakespeare.
Total, centres dramatiques et troupes permanentes.	2.687	1.410.235	

Il faut noter que la saison s'est trouvée amputée de deux mois, en raison des événements de mai et juin, soit une réduction de durée d'environ 20 %. Le nombre de spectateurs a diminué de 8 %. C'est donc, en valeur relative, une augmentation que l'on enregistre puisqu'en moyenne il y a eu 524 spectateurs par représentation, contre 476 en 1967.

Il reste cependant beaucoup à faire pour que la décentralisation dramatique se développe.

Le T. N. P., la Comédie-Française et le Théâtre de France, qui ont reçu en 1967-1968 17 millions de francs de subvention, ont touché 800.000 spectateurs. Les troupes décentralisées qui se sont adressées à 1.400.000 spectateurs ont obtenu de l'Etat 15.965.000 F et au total les subventions reçues n'atteignent pas 20 millions. Elles sont donc nettement défavorisées. En outre, il est rare que les troupes décentralisées disposent de l'équipement convenable, notamment pour les salles et les locaux de travail.

Votre rapporteur insiste sur la nécessité de poursuivre cet effort de décentralisation et de l'amplifier. Dans la loi de finances pour 1969, une mesure nouvelle 03.7.71 apporte une augmentation

de 650.000 F pour continuer la politique d'aide de l'Etat à la décentralisation dramatique.

Ce relèvement de crédits a deux objets :

— Les représentants des personnels et des Directeurs des Centres Dramatiques et Troupes Permanentes réunis en Commission, sous le contrôle de l'Inspection du Travail, étudient actuellement un projet de convention collective, qui régira l'emploi des comédiens, techniciens et personnels administratifs dans les entreprises théâtrales de la Décentralisation Dramatique.

La mise en application d'une telle convention qui doit intervenir dans le courant de l'année 1969 aura une incidence importante sur les dépenses du personnel. La part de l'Etat dans le cadre des subventions allouées à ces organismes, pour leur permettre d'équilibrer leur budget, a été évaluée pour l'ensemble à 500.000 F.

— La transformation du Centre Dramatique de l'Est en Théâtre National de Strasbourg implique d'une part la suppression de la plupart des subventions des collectivités locales et d'autre part une augmentation des activités. Le crédit qui devra permettre de faire face à cette situation nouvelle a été estimé à 150.000 F.

Le crédit de 800.000 F prévu à la mesure nouvelle 03.6-65, chapitre 43-23 destiné à la formation des professionnels du théâtre se répartit comme suit :

— Ecole d'Art Dramatique du Théâtre National de Strasbourg 300.000 F.

— Ecole d'Art Dramatique du Centre National Dramatique du Sud-Est..... 160.000 F.

En ce qui concerne le reliquat de..... 340.000 F, il doit pouvoir permettre de soutenir une politique de formation de certains professionnels du théâtre en un moment où celle-ci commence à voir le jour.

Il apparaît en effet, après étude, que les efforts déjà engagés au niveau des organismes existants supposent une meilleure coordination (sessions spécialisées) des méthodes qui jusqu'à présent fait largement défaut.

Le total des crédits inscrits au chapitre 43-23, article 11, atteindra 13.070.250 F.

Votre Commission attache une importance particulière à ce que les œuvres théâtrales créées par les différentes troupes ne le soient pas uniquement au profit des habitants d'une région déterminée mais que les créations circulent à travers tout le pays et obtiennent éventuellement l'audience du public parisien.

Au cours de la saison 1967-1968, deux troupes de la Décentralisation ont présenté des spectacles à Paris :

— La Comédie de Saint-Etienne a joué : *Le Revizor*, de Gogol, au Théâtre de l'Est Parisien, du 22 novembre au 24 décembre 1967, cependant qu'une deuxième troupe du même Centre dramatique présentait *Monsieur Fugue*, de L. Atlan, à la salle Gémier, du 15 novembre au 13 décembre.

— Le Théâtre de Bourgogne a joué *Stienz*, de Hans Gunter Michelsen, du 4 au 25 décembre 1967, au Théâtre Hébertot.

De plus le Théâtre des Pays de Loire ouvre la saison 1968-1969 en présentant au Théâtre Louis le Grand, pendant le mois de novembre : *La Promenade du Dimanche*, de Georges Michel.

Théâtres municipaux. — Equipement.

Au chapitre 66-20 à l'article 2, un crédit de 10 millions de francs est attribué pour un certain nombre de théâtres municipaux : Bondy, Ermont, Mâcon, Perpignan, Laon, La Roche-sur-Yon, Sète, Blois, Alès, Villeurbanne, Villeneuve - Saint - Georges, Bourges, Grenoble, Pontoise. Ces autorisations de programme représentent la participation de l'Etat au financement des projets de Mâcon, Perpignan, Ermont, Bondy et, dans la limite des crédits, à quatre opérations à choisir parmi les autres villes.

Ces crédits représentent peu de chose au regard des 198 théâtres municipaux existants.

b) *La musique.*

L'effort accompli l'année dernière en matière musicale, aussi bien en ce qui concerne l'enseignement que la diffusion et la création, était remarquable.

Cet effort se poursuivra en 1969 mais sera ralenti, puisqu'au chapitre 43-23 une seule mesure nouvelle importante 03-6-63 est prévue (+ 700.000 F).

Le complément budgétaire demandé représente 500.000 F, somme représentant l'accroissement du coût des salaires des musiciens, calculés en fonction de ceux donnés aux orchestres de province de l' O. R. T. F. et des frais.

La mise en place du principal élément de l'orchestre régional Rhône-Alpes s'effectue actuellement. Elle sera suivie par un travail analogue dans le Val-de-Loire. D'autres projets sont esquissés.

Une somme de 200.000 F est affectée à la diversification de l'aide aux « activités musicales » en 1969.

Elle est destinée à :

— apporter aux formations spécialisées en musique contemporaine, une aide mieux adaptée, en fonction de l'expérience acquise ;

— revoir l'aide apportée aux grandes manifestations musicales ;

— atteindre des secteurs de l'activité musicale actuellement en marge des soucis du service de la musique et qui sont menacés de restriction d'emploi.

Cette action de décentralisation musicale mériterait d'être accélérée.

Au total, les subventions dans le domaine musical atteindront, en 1969, 12.968.220 F.

La saison 1967-1968 a été dominée par la création de l'Orchestre de Paris.

Vous trouverez ci-dessous une description des activités de ce remarquable orchestre.

L'Orchestre de Paris a donné son concert inaugural le 14 novembre 1967. Cette première saison a aussitôt révélé les qualités exceptionnelles de la formation, laquelle :

— a donné 57 concerts en France ;

— a participé aux festivals de Strasbourg et d'Aix-en-Provence ;

— a représenté la France en U. R. S. S. au cours d'une tournée de 13 concerts qui a connu un grand succès.

Le budget de l'Orchestre s'élève, pour 1968, à 9.444.898 F en recettes et en dépenses.

Le montant global des subventions (l'Etat, la Ville de Paris, les trois départements périphériques) atteint 8.575.000 F.

Les recettes d'exploitation sont de 400.000 F. Leur faible proportion résulte :

— des événements du printemps dernier qui ont perturbé l'activité de la formation ;

— et surtout du prix des places extrêmement modique pour près de la moitié des concerts, car l'Orchestre se produit non seulement dans les salles traditionnelles mais aussi, conformément aux orientations de la nouvelle politique musicale, auprès d'un public neuf et large (étudiants, ouvriers, comités d'entreprise, etc.), privé jusqu'à présent, pour des raisons économiques et pratiques, de musique vivante de tout premier ordre.

Pour la prochaine saison, 39 concerts sont déjà prévus en France jusqu'au 5 avril. De grands chefs et solistes étrangers sont invités : J. Barbirolli, L. Maazel, I. Stern, S. Richter, M. Rostropovitch. Une série de concerts est réservée aux œuvres de Berlioz pour commémorer le centenaire de sa mort. Un programme sera également réservé à Debussy, un autre à Ravel.

Depuis le 17 octobre et jusqu'au 28 novembre, l'Orchestre de Paris est notre ambassadeur au Canada, aux U. S. A. et au Mexique. Les premiers résultats de cette importante tournée de 31 concerts confirment les premiers verdicts et les qualités inestimables des musiciens de cette formation qui, placés dans des conditions de travail exemplaires, remportent un succès triomphal. Herbert von Karajan, actuellement à New York, a, pour sa part, exprimé son admiration à Ch. Munch, dont nous déplorons la disparition soudaine, et une opinion plus que flatteuse pour l'Orchestre.

Dans le courant de l'année 1969, l'Orchestre de Paris doit se rendre au Portugal, créer en première mondiale une grande œuvre d'Olivier Messiaen, effectuer une tournée en Allemagne (Festival de Berlin) et participer au Festival de Salzbourg, invité par H. von Karajan, sous la direction de trois des plus prestigieux chefs.

Les trois grandes associations symphoniques de Paris (Colonne, Lamoureux, Padeloup) ont, pour leur part, satisfait aux obligations de la convention qu'elles ont signée avec le ministère d'Etat en donnant chacune 14 concerts à Paris et 14 concerts en banlieue.

c) *Le théâtre lyrique.*

Nous nous bornerons à de brèves indications en ce qui concerne les théâtres lyriques nationaux, notre collègue M. Lamousse présentant le budget de ces théâtres.

Le tableau ci-dessous permettra de se rendre compte des conditions dans lesquelles s'est établi en 1967 l'équilibre financier de la R. T. L. N.

THEATRES	BUDGET	RECETTE brute.	SUBVENTION	NOMBRE de spectateurs payants.	Pourcentage d'occupation.
Opéra	44.648.020	6.411.139,40	34.929.070	277.274	87,64
Opéra-Comique		1.518.245,50		154.257	65,58

La nécessité d'une réforme profonde de la R. T. L. N. se fait sentir depuis fort longtemps puisque déjà en 1961 le Sénat avait constitué une commission de contrôle et formulé des propositions sur cette institution.

A l'article 6 du chapitre 36-24 il est prévu une mesure nouvelle (+ 1.770.000) devant servir de provision pour les mesures de réorganisation. Espérons que cette réorganisation sera profonde et que les mesures d'application interviendront rapidement sous l'impulsion du nouvel administrateur intérimaire.

Décentralisation lyrique.

De toute évidence, une véritable politique de l'art lyrique doit être envisagée à l'échelle nationale. Les barrières qui séparent, dans ce domaine, Paris de la province doivent disparaître. L'Opéra en accueillant chaque année le meilleur spectacle monté en province, l'Opéra comique, à qui serait assignée une mission décentralisatrice, les théâtres lyriques municipaux et les maisons de la culture doivent coopérer pour redonner vie, pour actualiser un art que l'on a trop tôt accusé de n'être plus à la mesure de la sensibilité moderne.

Les tableaux ci-dessous rendent compte du classement des 13 théâtres lyriques provinciaux et de la répartition de la subvention de l'Etat entre eux.

Saison 1967-1968.

1° Rouen	630.000 F.
2° Marseille	580.000
3° Lyon	550.000
4° Toulouse	540.000
5° Strasbourg	520.000
6° Mulhouse	310.000
7° Bordeaux	190.000
8° Avignon	190.000
9° Metz	170.000
10° Nice	75.000
11° Tours	75.000
12° Nancy	Néant.
13° Lille	Néant.
<hr/>	
Total	3.830.000 F.

La subvention en 1968 était d'un montant de 3.930.000 F. Le reliquat, soit 100.000 F était destiné au fonctionnement de l'Entente intercommunale, la réunion des théâtres lyriques municipaux de France.

Au budget de 1969 (chapitre 43-23, article 12) le crédit prévu est toujours de 3.930.000 F.

Votre Commission, qui souhaitait l'an dernier que des mesures importantes soient prises en faveur de la décentralisation lyrique, déplore ce *statu quo* qui en fait est une régression.

d) *La danse.*

La dotation pour cette forme d'art souvent négligée passe de 550.000 F à 1.350.000 F, soit une augmentation de 800.000 F (03-7-68, chapitre 43-23) au profit des troupes de ballet. Nous nous félicitons d'une telle mesure.

Les 800.000 F seront répartis entre le ballet de l'Opéra de Marseille (200.000 F) et le ballet théâtre contemporain d'Amiens (600.000 F).

Le reste de la subvention pourra être réparti entre les différentes autres troupes en fonction de leur programme et de leurs activités au cours de l'année 1969.

2. LES FORMES COMPLEXES ET NOUVELLES TRIBUTAIRES DU DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

a) *Le cinéma.*

Notre collègue M. Lamousse traite de cette question dans un rapport spécial. nous serons donc très bref.

L'influence culturelle du cinéma est de plus en plus reconnue. La crise qu'il traverse permet même de prendre mieux conscience de l'importance du rôle qu'il pourrait jouer dans le développement culturel. Pour faire face aux difficultés, le cinéma a eu tendance de plus en plus à se différencier des autres formes d'expression.

Au budget de 1969, le chapitre 43-03 prévoit que le total des interventions au profit des activités cinématographiques sera de 2.666.500 F, soit une augmentation (mesure nouvelle 01.7.62) de 300.000 F, qui sera entièrement destinée à ajuster la dotation permettant d'assurer le fonctionnement des services chargés des archives du film à Bois-d'Arcy.

b) *Les maisons de la culture.*

Il est plus facile de définir les maisons de la culture parce qu'elles ne doivent pas être que par ce qu'elles doivent être. Cette difficulté explique sans doute en partie le malaise actuel. Une politique de réformes, quelle qu'en soit l'orientation, suscite toujours de vives réactions. En 1961, l'idée de maison de la culture était une notion incertaine et les difficultés de fonctionnement apparues dans certaines maisons de la culture tiennent au fait qu'il s'agit d'organismes de conception originale mis en place seulement depuis six ans.

Sur le plan juridique, une incertitude demeure quant aux statuts qui conviendraient le mieux à ces établissements. Les maisons de la culture sont gérées actuellement par des Associations privées régies par la loi du 1^{er} juillet 1901. Ce support suscite certaines difficultés mais il n'en a pas moins permis de franchir des étapes essentielles et il est susceptible d'aménagements.

Des difficultés de financement sont également apparues. Les maisons de la culture tirent l'essentiel de leurs ressources des subventions de la collectivité locale d'implantation et de l'Etat. Or, à l'expérience, certaines municipalités qui avaient pris l'initiative de la création d'une maison de la culture considèrent que la charge permanente, croissant avec le développement des activités, d'un tel établissement excède les possibilités financières qu'elles estiment devoir consacrer à ce type d'action.

Un problème important pour les maisons de la culture réside aussi dans l'absence de personnel en nombre suffisant adapté à ces fonctions nouvelles, donc la difficulté de constituer une équipe dès la mise en place et la nécessité pour ce personnel de se former peu à peu à la tâche.

Enfin ces premières années d'expérience révèlent que, faute de moyens en personnel ou en raison de l'éloignement, les contrôles exercés par la Ville et l'Etat restent insuffisants pour veiller à une organisation rationnelle et à la meilleure gestion des maisons de la culture.

Outre les difficultés de fonctionnement d'ordre général signalées ci-dessus, certains problèmes particuliers sont liés à la nature des équipements.

Dans plusieurs cas, les activités de la maison de la culture se déroulent dans des bâtiments non conçus à cette fin. Il en résulte quelques inconvénients techniques, les locaux ne répondant alors qu'imparfaitement à leur affectation. Mais ceci ne constitue pas un obstacle majeur à la bonne marche de la maison de la culture.

En revanche, il se trouve que dans certaines villes la maison de la culture est l'unique équipement culturel important, en l'absence d'autres salles de spectacles ou de réunions convenablement équipées ou de dimension suffisante. Cette situation est la source de difficultés majeures lorsque la municipalité, propriétaire des locaux de la maison de la culture, souhaite les utiliser pour toutes les activités de culture ou de loisirs qu'elle considère devoir soutenir et qui n'entrent pas dans la mission de la maison de la culture. Il y a alors divergence entre les objectifs de la ville et ceux de l'Etat.

Les tableaux suivants permettent au Sénat de se rendre compte de la situation actuelle des maisons de la culture et en particulier de leur équilibre financier.

MAISONS DE LA CULTURE

Comptes d'exploitation.

Année 1967.

	FIRMINY
<i>Recettes.</i>	
Subventions : Etat-collectivités locales.....	271.300 »
Recettes propres	81.299,23
Total	352.599,23
<i>Dépenses.</i>	
A. — Impôts, taxes	5.323,90
B. — Assurances	1.451,12
C. — Traitements, charges	143.515,31
D. — Entretien, réparations bâtiments.....	3.419,51
E. — Entretien, réparations, matériel, mobilier.....	1.229,72
F. — Amortissement matériel.....	»
G. — Frais de fonctionnement.....	32.000,81
H. — Frais d'administration.....	16.156,17
I. — Frais d'exploitation.....	132.386,90
(dont publicité : accueil).....	(12.418,87)
(dont transports).....	(2.655,20)
Total	335.483,44

N. B. : Maison de la culture de Thonon. Le compte d'exploitation de l'exercice 1967 n'ayant pas encore reçu l'approbation de l'association de gestion, il n'est pas encore possible d'en indiquer les éléments.

	CAEN	BOURGES	AMIENS
<i>Recettes.</i>			
Subventions : Etat-collectivités.....	1.200.000 »	1.260.000 »	1.210.000 »
Recettes propres.....	694.719,28 + 23.872,91 (déficit comptable)	417.406 »	1.173.012,10
Total	1.918.592,19	1.677.406 »	2.383.012,10
<i>Dépenses.</i>			
A. — Impôts et taxes.....	106.906,89	27.764,73	115.699,53
B. — Assurances	»	24.554,24	16.293,04
C. — Personnel, charges.....	763.766,74	648.866,99	958.118,46
D. — Entretien, réparations bâtiments....	3.119,15	6.399,13	»
E. — Entretien, réparations matériel, mobilier	29.279,54	42.128,20	52.226,55
F. — Amortissement matériel.....	8.677,75	2.347,11	»
G. — Frais fonctionnement.....	141.384,77	93.118,17	87.104,75
H. — Frais d'administration.....		101.384,48	70.441,73
I. — Frais d'exploitation.....	864.341,55	905.169,86	1.066.384,72
(dont publicité, accueil).....	(95.318,25)	(232.966,87)	»
(dont transports).....	»	(2.726,40)	»
J. — Dépenses antérieures non réglées...	1.115,80 (pertes accidentelles)	»	»
K. — Dépenses diverses à caractère excep- tionnel	»	»	»
Total	1.918.592,19	1.851.733,51	2.383.012,10

	T. E. P. (MC)	LE HAVRE (activités locales).	REIMS en préfiguration.
<i>Recettes.</i>			
Subventions : Etat-collectivités.....	1.735.500 »	800.000 »	480.000 »
Recettes propres.....	1.014.569,79	231.300,75 + 27.424,51 (recettes extra-ordinaires).	116.040,58
Total	2.750.069,79	1.058.725,26	596.040,58
<i>Dépenses.</i>			
A. — Impôts et taxes.....	92.041,59	51.047,62	15.219,10
B. — Assurances	5.216,38	29.640,74	1.010,65
C. — Personnel, charges.....	1.013.781,70	497.931,23	228.371,40
D. — Entretien, réparations bâtiments...	3.195,58	»	17.221,79
E. — Entretien, réparations, matériel, mobilier	53.728,93	7.021,92	7.021,92
F. — Amortissement matériel.....	»	»	13.355,05
G. — Frais fonctionnement.....	37.264,24	174.867,87	91 »
H. — Frais d'administration.....	81.091,36	79.569,50	45.232,35
I. — Frais d'exploitation.....	1.412.674,90	532.017,34	222.551,16
(dont publicité, accueil).....	(302.934,84)	(82.989,88)	(65.388,39)
(dont transports).....	(13.059,11)	(129.095,55)	(17.811,15)
J. — Dépenses antérieures non réglées...	(51.075,11)	»	»
pour balance.			
K. — Dépenses diverses à caractère exceptionnel	»	(ventilé H. I.)	45.958,16 (solde créditeur).
Total	2.750.069,79	1.372.275,50	596.040,58

**Activité des maisons de la culture pendant les saisons
1965-1966, 1966-1967, 1967-1968.**

	BOURGES			CAEN		
	12 octobre 1963. 60.000 habitants.			24 avril 1963. 110.000 habitants.		
	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Date d'ouverture						
Population de la ville.....						
Nombre d'adhérents	9.518	9.486	9.344	9.635	11.510	10.202
Nombre de représentations.....	150	278	121	229	221	176
Nombre de spectateurs.....	62.021	81.918	43.677	115.549	117.959	80.223
Dont adhérents	77,7 %	84,4 %	81,3 %	71,3 %	69,7 %	60,4 %
Taux de fréquentation.....	53,5 %	56,3 %	61,6 %	61,9 %	70,5 %	64,2 %

	AMIENS			THONON		
	Décembre 1965. 125.000 habitants.			4 juin 1966. 26.000 habitants.		
	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Date d'ouverture						
Population de la ville.....						
Nombre d'adhérents	7.502	9.226	10.721	5.025	7.925	4.121
Nombre de représentations.....	136	205	231	»	161	65
Nombre de spectateurs.....	41.957	110.891	86.520	»	46.912	15.626
Dont adhérents	74,7 %	76,4 %	76,2 %	»	73,3 %	81,9 %
Taux de fréquentation.....	59,8 %	65,7 %	54,7 %	»	56,7 %	59,1 %

	FERMINY			GRENOBLE		
	Octobre 1966. 25.000 habitants.			3 février 1968. 729.789 habitants.		
	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Date d'ouverture.....						
Population de la ville.....						
Nombre d'adhérents.....	»	1.443	1.305	»	»	30.818
Nombre de représentations.....	»	43	81	»	»	78
Nombre de spectateurs.....	»	8.787	12.273	»	»	45.080
Dont adhérents.....	»	67,2 %	77,4 %	»	»	83,9 %
Taux de fréquentation.....	»	66,3 %	70,7 %	»	»	79,7 %

NOTA. — Ces tableaux ne comportent que les renseignements concernant les spectacles payants.

	L E H A V R E			THEATRE de l'est parisien.		
	24 juin 1961.			3 octobre 1963.		
	200.000 habitants.					
	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Date d'ouverture.....						
Population de la ville.....						
Nombre d'adhérents	4.892	9.756	8.370	20.152	26.240	22.874
Nombre de représentations.....	118	170	176	312	269	209
Nombre de spectateurs.....	19.552	64.427	43.856	165.838	156.593	126.614
Dont adhérents.....	82,5 %	78,2 %	86,8 %	85,5 %	87,8 %	84,9 %
Taux de fréquentation.....	76,0 %	78,7 %	66,1 %	58,5 %	70,9 %	63,8 %

NOTA. — Ce tableau ne comporte que les renseignements concernant les spectacles payants.

*Liste des études techniques en cours
et des accords de principe.*

Angers :

Accord de principe de la municipalité pour la construction d'une maison de la culture. Le dossier technique est en instance d'approbation.

Nanterre :

Un accord de principe a été obtenu de la municipalité, une préfiguration a été mise en place et un bâtiment permettant l'installation d'une salle polyvalente a été étudié. Les travaux pourront commencer en 1969 et en raison du type de bâtiment retenu le délai de construction serait d'un an.

T. E. P. :

Une étude se poursuit actuellement pour l'élargissement des activités du T. E. P. Une négociation en cours devrait permettre l'acquisition d'un terrain, avenue Gambetta, pour la construction d'une salle de répétitions. Les études techniques concernant l'implantation d'une maison de la culture pour l'Est de Paris, sur le square Séverine concédé par la ville à l'Etat, sont en cours.

Créteil :

Accord de principe de la municipalité. Une préfiguration existe déjà. Les études en vue de définir le programme architectural sont en cours.

Le Havre :

Etude actuellement en cours pour déterminer l'implantation de divers lieux d'animation culturelle dans le cadre de la cité.

Tableau concernant les Maisons de la Culture en chantier.

	OUVERTURE du chantier.	DATE d'ouverture prévue.	ORGANE de création et animation.
Chalon-sur-Saône	Novembre 1968.	Début 1971.	Théâtre de Bourgogne.
Nevers	Courant 1965.	Automne 1969.	Animateur Bonzon.
Reims	Fin 1965.	Printemps 1969.	Organisme Association Maison de la Culture.
Rennes	Janvier 1966.	Fin 1968.	Comédie de l'Ouest.
Papeete (Tahiti)	Octobre 1968.	Fin 1970.	

Les subventions pour le fonctionnement des maisons de la culture sont inscrites au chapitre 43-91, art. 2. Elles s'élèvent en 1969 à 17.330.000 F. Une mesure nouvelle 03-7-70 (+ 4.300.000 F) est inscrite à cet article.

Cette mesure nouvelle est nécessitée par l'ouverture de trois nouvelles Maisons de la Culture (1.500.000 F), par des ajustements des budgets des Maisons en fonctionnement (1.650.000 F) par le développement de l'animation des lieux où la construction d'une Maison est décidée (900.000 F) et enfin par le projet d'élaboration d'une convention collective (250.000 F).

Les autorisations de programme du chapitre 66-20 se montent à 15 millions de francs, dont 11 millions pour des opérations nouvelles à Angers, et 1 million pour des études à La Rochelle, Metz, Fort-de-France, Clermont-Ferrand et Nantes.

Ces chiffres sont à rapprocher de ceux relatifs aux théâtres nationaux subventionnés qui reçoivent (chapitre 36-24) 72.917.900 F.

Les Maisons de la Culture ont pour ambition de dispenser une culture de haut niveau et de favoriser le plus grand nombre possible de créations artistiques. Les théâtres nationaux subventionnés sont en grande partie réservés aux œuvres de répertoire et il existe en France 198 théâtres municipaux qui ne peuvent pas être considérés comme les dispensateurs d'une forme d'art ésotérique.

Il est nécessaire de prendre conscience que c'est le propre de la création artistique de surprendre, désenchaner et, à la limite, provoquer une sorte de scandale.

Mais pour arriver à rendre accessible à un public aussi large que possible une culture de haute qualité, des efforts doivent être faits pour diversifier les programmes et éviter que les Maisons de la Culture demeurent seulement un lieu de rencontre pour une minorité d'intellectuels et d'étudiants.

A une époque où la culture scientifique prend de plus en plus d'importance, il serait certainement indispensable de modifier le contenu de la culture traditionnelle diffusée pour faire une plus grande part au domaine scientifique. L'action culturelle ne pourra être efficace que si l'on arrive à multiplier les relais chargés de diffuser la Culture. Dans les villes où existent des Maisons de la Culture, l'éclatement de ces organismes faciliterait leur tâche.

De même, les suggestions proposant une rotation des animateurs de ces divers organismes méritent d'être retenues.

c) Radiodiffusion et télévision.

Le rapport de M. Fleury traite de l'ensemble des problèmes de l'O. R. T. F. Vous nous permettrez de formuler cependant ici un certain nombre de considérations.

La Commission de contrôle créée par le Sénat le 14 décembre 1967 et chargée d'examiner les problèmes posés par l'accomplissement des missions propres à l'O. R. T. F. a, dans son rapport, montré les liens qui existaient entre l'O. R. T. F. et la culture. La radiodiffusion, mais surtout la télévision, sont des instruments efficaces de changement et de développement culturel. La Commission de contrôle a souhaité qu'une meilleure coordination soit assurée entre l'O. R. T. F. et les supports culturels traditionnels, notamment grâce à la retransmission de spectacles donnés par les salles subventionnées. A un moment où ces théâtres subventionnés font l'objet de profondes réformes, le moment paraît bien

choisi pour reconsidérer leurs rapports avec l'O. R. T. F. Mais cette Commission a bien montré que l'O. R. T. F. avait aussi un rôle propre à remplir en matière culturelle en contribuant à l'élaboration d'un art spécifique, à l'œuvre de régionalisation culturelle et à la recherche d'une politique active et dynamique de mécénat. La Commission de contrôle regrettait que le Ministère des Affaires culturelles n'ait pas un droit de tutelle sur l'O. R. T. F.

Actuellement cependant, un certain nombre de contacts ont lieu entre le Ministère des Affaires culturelles et l'O. R. T. F., notamment le service de la musique.

Ces rapports se situent sur différents plans.

— Des rencontres ont eu lieu avec les services administratifs de l'O. R. T. F. pour éviter les disparités de rémunération entre les artistes rémunérés sous le contrôle du Ministère et ceux payés par l'Office.

— En vue de promouvoir une politique musicale harmonieuse, une liaison constante a lieu entre l'Inspecteur général, Chef du Service de la Musique, et les Directeurs de la Musique à la radio et à la télévision. Ces derniers participent à plusieurs commissions nommées par le Ministre.

— L'échange d'informations musicales entre l'O. R. T. F. et le Ministère est facilité par la création récente d'un bureau de liaison.

— L'O. R. T. F. prête traditionnellement son concours à plusieurs festivals et manifestations aidés également par le Ministère. Le cas particulier des S. M. I. P. est à souligner puisque les quatre jours de musique contemporaine d'octobre 1968 ont fait chacune l'objet de neuf heures de transmission sur l'antenne.

Il n'en demeure pas moins que ce sont les rapports dans leur ensemble entre l'O. R. T. F. et le Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles qui devraient être reconsidérés.

d) *L'animation culturelle.*

Au chapitre 43-91, article 3, une mesure nouvelle 03-07-66, prévoit une dotation de 750.000 F destinée à l'action culturelle en vue de la formation d'animateurs nécessaires aux institutions relevant du Ministère d'Etat et des collectivités locales.

L'ouverture des Maisons de la Culture, dont la construction est actuellement en cours de réalisation ou en voie d'achèvement,

la pleine utilisation de l'ensemble des équipements culturels actuellement existants, et plus encore l'accroissement de l'aire de rayonnement de l'action culturelle menée par le Ministère, nécessitent plus que jamais la présence d'animateurs culturels valables.

Après une période d'expérience et d'improvisation il s'agit en effet, par la formation d'animateurs culturels :

— de rendre pleinement efficaces les investissements réalisés avec l'aide du Ministère ;

— de répondre, tout en les sélectionnant, aux demandes sans cesse plus nombreuses des collectivités locales ;

— d'assurer la cohérence de l'ensemble des entreprises d'action culturelle soutenues par le Ministère et tout particulièrement là où il ne saurait être question de construire une Maison de la Culture mais, au contraire, d'utiliser à plein et d'une manière coordonnée les équipements existants.

Dans cette perspective, il va de soi que le développement d'une politique de formation pratique exige la présence auprès des stagiaires de quelques spécialistes en nombre limité, destinés à éviter l'arbitraire dans le mode de sélection et à assurer la cohésion nécessaire sur le plan de la sélection. Par ailleurs, il est évident que dans la plupart des cas, tout au moins dans l'immédiat, il ne pourra être fait appel qu'à des hommes ayant déjà un minimum d'expérience professionnelle et donc éventuellement des charges familiales ou autres. Il est donc nécessaire de prévoir pendant la durée de formation envisagée des indemnités compensatrices de salaires.

La période de formation prévue pour 1969 serait de 9 mois, dont 6 de stage, et pourrait être effectuée au cours de cette année par deux équipes d'environ 15 stagiaires chacune (1).

D'une façon plus précise, la constitution d'une équipe responsable minimum (170.000 F), l'organisation des stages et le versement d'indemnités compensatrices de salaires aux stagiaires (360.000 F), les indemnités de voyages et les frais de séjour correspondants (140.000 F), le paiement des vacances aux professeurs extérieurs (50.000 F), ainsi que les charges diverses de fonctionnement et de documentation (20.000 F), nécessitent pour cette première année de démarrage un crédit de 750.000 F.

(1) On rappelle qu'à l'heure actuelle les Maisons de la Culture et les Centres d'action culturelle reconnus par le Ministère, pour lesquels ce type d'animateur fait cruellement défaut, sont au nombre de 51 (7 Maisons de la Culture existantes, 6 en voie de construction, 6 en voie de préfiguration ; 20 centres dramatiques et troupes permanentes, 12 centres d'action culturelle). Par ailleurs, une série de villes, où il n'est pas question de créer une Maison de la Culture, ont d'ores et déjà demandé la présence d'animateurs culturels agréés par le Ministère.

III. — LA CREATION ARTISTIQUE

La diffusion de l'immense patrimoine artistique du passé ne suffit pas. C'est la source même qu'il faut encourager : la création.

Les modalités de l'aide à la création artistique doivent veiller à respecter l'exigence majeure de liberté. L'ingérence étatique peut être redoutable car elle peut aboutir à une sorte d'appropriation nationale de l'ensemble des activités artistiques par l'Etat qui déboucherait sur une uniformisation des formes artistiques. Mais elle est, aussi, indispensable pour stimuler les efforts de création.

A. — L'intervention directe.

*Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais,
de la Savonnerie et de Sèvres. Mobilier national.*

L'activité des Manufactures nationales d'art, aussi bien que Gobelins, Beauvais, Savonnerie que Sèvres, ne cesse de se développer. La publication des statuts des personnels, en leur donnant des avantages substantiels, permet d'augurer un rendement accru.

En ce qui concerne les Manufactures nationales de tapisserie, leur réorganisation aura son plein effet lorsque les nouveaux bâtiments construits au Nord du Mobilier national, et maintenant terminés, pourront être occupés et dès qu'auront été pourvus les 7 emplois dont la création est demandée par la mesure 03-1-23 (+ 380.663 F).

Pour le choix des cartons, il est de plus en plus fait appel aux artistes contemporains, tels que Picasso, Chagall, Mathieu, Miro, Ubac, Magnelli, Gilioli, Viera da Silva, Seuphor, etc., des cartons de Le Corbusier et Adam sont repris.

Les Manufactures nationales participent de plus en plus aux expositions nationales et internationales. Celle de Montréal, en 1967, fut un véritable succès pour le Ministère des Affaires culturelles ainsi que celle d'Istanbul (septembre 1967).

On pense déjà à l'exposition qui se tiendra à Osaka en 1970, pour laquelle les Gobelins doivent tisser spécialement une grande tapisserie et où la Manufacture de Sèvres sera représentée par des œuvres de Lalanne et d'Hajdu.

Quant au Mobilier national, à côté de la restauration des meubles, tapisseries et tapis anciens qu'il a effectuée de tous temps, il poursuit activement son œuvre de création entreprise depuis déjà quatre ans.

Le rayon d'action de son atelier de création s'étend sensiblement puisque les prototypes qu'il crée et qu'il réservait auparavant aux seules administrations sont maintenant proposés au secteur privé : grandes sociétés, grands magasins, établissements à succursales multiples.

Mais les administrations demeurent cependant les principaux clients du Mobilier national : Maisons de la Culture, celle de Rennes a choisi des sièges de Mourgue et de Paulin ; nouvelles Préfectures : Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Essonne, qui seront installées avec des ensembles mobiliers créés par le Mobilier national d'après Motte ou Richard.

Des éléments de rangement exécutés sur des projets de Simard et Ferré sont également conçus pour des collectivités publiques.

Une mesure nouvelle, 03-1-25 (+ 126.098 F) a pour but de renforcer le personnel de la Manufacture de Sèvres en créant 3 emplois.

La revalorisation des traitements des catégories les plus défavorisées dont le recrutement était devenu quasi impossible en raison des faibles salaires offerts, l'élévation du niveau intellectuel et artistique du personnel technique et des cadres exigé par le nouveau statut doivent donner un nouvel élan à la Manufacture.

Un effort a été également tenté pour renouveler les productions.

Toutes ces améliorations ne peuvent porter leur fruit que si l'équipement des manufactures est également renforcé.

La première tranche de travaux concernant les nouveaux bâtiments des manufactures de tapisserie étant maintenant achevée et les locaux sur le point d'être occupés, il est envisagé de poursuivre la construction dès que le terrain limitrophe à acquérir aura pu être libéré. Par ailleurs, la construction d'un Centre de la tapis-

serie à Beauvais, avec salles d'expositions et ateliers de démonstration, a déjà fait l'objet d'ouverture de crédits et, cette année encore, une autre tranche de 700.000 F est demandée.

L'aménagement de la Manufacture de Sèvres continue. Le nouveau bâtiment est achevé et abrite déjà les modèles des œuvres réalisées à Sèvres, présentés dans des vitrines.

La bibliothèque, logée dans des locaux vétustes, va être transférée dans cet immeuble.

Pour poursuivre ces aménagements, un crédit de 500.000 F est demandé cette année, auquel il faut ajouter les crédits d'équipement des ateliers qui doteront les manufactures de tapisserie de nouveaux métiers à tisser, la Manufacture de Sèvres de fours, machines et outillage des plus modernes.

B. — Interventions indirectes.

1. LE PRESTIGE

La dotation pour l'organisation du Grand Prix de Rome de composition musicale est inchangée : 66.220 F (article 3 du chapitre 43-23), de même que celle relative aux grands prix nationaux des lettres, des arts et de la musique : 30.000 F (article 2 du chapitre 43-01), et celle ayant trait aux manifestations d'art et d'échanges culturels : 2.860.000 F (article 1^{er} du chapitre 43-01).

Sans doute serait-il souhaitable de reconsidérer l'ensemble de l'organisation des prix artistiques comme moyen d'incitation à la création.

Le Centre national d'art contemporain créé récemment, qui centralise les achats d'œuvres d'art aux artistes vivants, bénéficie d'une mesure nouvelle 03-6-64 (+ 700.000 F), inscrite au chapitre 43-24, destinée à faciliter son action en faisant appel au concours de certains groupements qui participent au développement de l'art. Le Centre national d'art contemporain disposera, comme l'an dernier, de 297.200 F, inscrits à l'article 6 du chapitre 34-22.

En outre, votre rapporteur insiste à nouveau sur la nécessité d'accorder des mesures d'exonération fiscales pour faciliter l'exposition des œuvres d'art originales dans les galeries. Les transactions passées entre négociants nous sembleraient devoir être exonérées de la T. V. A., car la taxation empêche pratiquement la présentation d'une même œuvre dans plusieurs galeries.

2. ACHATS ET COMMANDES

La gestion des crédits dits du 1 % est assurée par le Ministère de l'Education nationale, et le Ministère des Affaires culturelles intervient uniquement pour donner un avis technique sur les projets de décoration qui lui sont présentés.

Pour l'année 1968, 275 projets se rapportant à la décoration de 240 établissements scolaires (enseignement supérieur, du second degré, du premier degré et enseignement technique) ainsi que trois projets concernant une Maison de la Culture et une Ecole nationale des Arts décoratifs ont été examinés.

La nature des décorations proposées s'analyse ainsi :

— sculpture	139
— peinture	29
— arts décoratifs (céramique, mosaïque, vitrail, tapisserie, ferronnerie)	110

Les travaux de décoration les plus importants sont les suivants :

Paris : Ecole normale supérieure, rue d'Ulm, et Faculté des Sciences ;

Aubusson : Ecole nationale des Arts décoratifs ;

Bordeaux : Faculté des Lettres et Faculté de Droit ;

Clermont-Ferrand : Faculté des Lettres, Faculté de Droit et Ecole des Impôts ;

Nice-Fielding : Faculté des Lettres et des Sciences humaines ;

Orléans-La Source : Lycée de jeunes filles ;

Orsay : Lycée mixte ;

Rennes : Maison de la Culture ;

Rennes-Pontchaillou : Faculté de Médecine et de Pharmacie ;

Strasbourg : Institut de Mathématiques et de Physique du Globe.

Mais le Ministère des Affaires culturelles intervient plus directement en procédant à des achats et à des commandes. Les crédits inscrits au chapitre 43-22 pour 1969 ne comportent aucune mesure nouvelle. C'est ainsi, en particulier, que la dotation relative aux commandes à des compositeurs de musique demeure fixée à 500.000 F.

Le tableau suivant permettra au Sénat de trouver la liste des commandes musicales faites en 1968 et dont la création est prévue à la fin de 1968 et en 1969.

COMPOSITEURS	ŒUVRES COMMANDEES	ASSOCIATIONS et festivals exécutants.
<i>Œuvres diverses.</i>		
MM.		
A. Banquart.....	Cantate pour chœurs et six instruments.	Chœurs J.-B. Lully.
Jean Barraque.....	Quatuor à cordes.....	Quatuor Parrenin.
H. Barraud.....	Œuvre symphonique.....	Association des Concerts Lamoureux (mars 1969).
F. Bayle.....	Symphonie concertante « Zénith »...	Ensemble instrumental de musique contemporaine de Paris.
M. Bitsch.....	Suite d'orchestre.....	Concerts symphoniques de chambre de Paris.
J.-Y. Bosseur.....	Œuvre pour orchestre de chambre et bande magnétique.	Ars Nova.
R. Calmel.....	Concerto pour hautbois et orchestre..	Orchestre de chambre de Toulouse.
J. Casterède.....	Concerto pour deux pianos et orchestre.	Les Musigrains.
J. Charpentier.....	Symphonie « Shivanataraja »	Concerts Padeloup.
D. Denis.....	Œuvre pour deux pianos et petit ensemble instrumental.	Maison de la culture de Thonon.
L. Ferrari.....	Œuvre de musique expérimentale et instrumentale.	Groupe de recherche de l'O. R. T. F.
J.-P. Guézec	Œuvre pour harpe solo et petit ensemble instrumental.	Nuits de la Fondation Maeght à Saint-Paul-de-Vence.
Dom C. Jacob.....	« Cantate à Saint-Michel » pour chœur mixte, cordes, bois et cuivres.	Ensemble instrumental de Provence.
S. Kaufmann.....	Suite en un mouvement.....	Trio Nordmann.
Mme		
Ginette Keller.....	Une suite symphonique.....	Ars nova.

COMPOSITEURS	ŒUVRES COMMANDEES	ASSOCIATIONS et festivals exécutants.
MM.		
R. Kœring.....	Œuvre pour orchestre de chambre....	Festival de Strasbourg.
M. Kosma.....	Opéra bouffe.....	Théâtre municipal de Mulhouse (probablement).
Claude Lefebvre.....	Œuvre pour seize instruments à cordes.	Orchestre de chambre de Rouen.
A. Louvier.....	Œuvre orchestrale avec violon principal.	Concerts Colonne.
L.-A. Marcel.....	Cinq poèmes symphoniques « Mythologie ».	Collegium Musicum de Stras- bourg.
F.-B. Mache.....	Œuvre pour orchestre.....	Ars nova.
P. Maillard-Verger.....	Oratorio « Vie et passion du Christ », vues par Saint-François.	Festival international de théâ- tre sacré d'Annecy.
J.-E. Marie.....	Œuvre symphonique.....	Orchestre national de l'O. R. T. F.
Pierrette Mari.....	Quatuor de flûtes.....	Orchestre national de l'O. R. T. F.
Mihalovici.....	5 ^e symphonie.....	Orchestre philharmonique de l'O. R. T. F. de Paris.
G. Masson.....	Œuvre symphonique.....	Orchestre national de l'O. R. T. F.
S. Nigg.....	Œuvre symphonique.....	Orchestre philharmonique de l'O. R. T. F.
Tolia Nikiprovestsky....	Cinq pièces pour ténor, chœur mixte, orgue et percussions.	Chœurs J.-B. Lully.
Claude Pascal.....	Œuvre symphonique « Sérénade ».....	Concerts Padeloup.
B. Parmegiani.....	Œuvre de musique expérimentale.....	Groupe de recherches expéri- mentales de l'O. R. T. F.
G. Reibel.....	Œuvre pour ensemble instrumental et un ou deux pianos éventuellement.	Maison de la Culture de Tho- non.
D. Salmson.....	Œuvre pour quintette à vent.....	Quinquette à vent de Paris, Grands Concerts de la Sor- bonne.
A. Tansman.....	Œuvre symphonique.....	Orchestre de l'O. R. T. F.
Y. Xenakis.....	Œuvre pour 6 percussions.....	Groupe instrumental à percus- sion de Strasbourg.
	Œuvre symphonique.....	Festival de Strasbourg.
Alain Weber.....	Œuvre pour quatuor à cordes, solo, piano et percussions.	Orchestre de chambre de Rouen.

COMPOSITEURS	ŒUVRES COMMANDEES	ORGANISMES EXECUTANTS
	<i>Ouvrages lyriques.</i>	
Mlle Claude Arrieu	Opéra bouffe « Chassé-Croisé »	Service lyrique de l'O. R. T. F.
MM. Marc Carles	Opéra « Le Vieil Homme et la Mer »	Festival du Cap-d'Ail-1969.
Claude Prey	Opéra en 2 procès « On veut la Lumière, allons-y ».	Baladins lyriques, Maison de la Culture de Caen 1969.
Yvan Semenoff	Opéra « Don Juan ou l'Amour de la Géométrie ».	C. L. P. F. au Théâtre Gérard Philippe, Saint-Denis, nov. 1968.
	<i>Oratorios.</i>	
MM. Philippe Bauzin	L'Etoile du Matin	Orchestre symphonique de Bordeaux.
Darius Milhaud	Tobie et Sarah	
	<i>Ballets.</i>	
MM. Albrespic	Kaleïdoscope	Grand Théâtre de Tours.
Manfred Kelkel	S. O. S.	Théâtre de l'Opéra de Nice.
P. Mestral	L'Œil-Oiseau	Fondation Maeght.
F. Miroglio	Salomé	Maison de la culture d'Amiens.
M. Baumgartner	Le Livre des Jours	Théâtre de Strasbourg 1968-1969.

3. AIDES A LA CRÉATION DRAMATIQUE

L'Etat s'attache aussi à stimuler la recherche et la création dramatiques bien que sa tendance soit trop souvent de préférer la recherche du nombre, la diffusion, au renouvellement de l'art dramatique.

L'aide à la création dramatique est destinée aux directeurs de théâtres et aux animateurs de compagnies théâtrales qui créent et exploitent pendant au moins trente représentations une œuvre dramatique originale, directement écrite en français — à l'exclusion de toutes traductions ou adaptations — et n'ayant jamais été représentée auparavant.

Cette aide revêt la forme d'une subvention et peut être attribuée sur la proposition de la commission d'aide à la création dramatique. Elle est cumulable avec la garantie du Fonds de soutien ou l'aide aux animateurs.

A l'occasion de sa première réunion de l'année 1968, la commission a distribué 150.000 F. Elle doit se réunir à nouveau en novembre. Le montant total des sommes utilisées en 1968 n'est donc pas encore connu.

Il a été prévu pour 1969 un crédit de 350.000 F auquel s'ajoutera le reliquat de 1968.

Parmi les bénéficiaires de cette aide, les auteurs dramatiques ne figurent plus directement. L'aide à la création dramatique se situe uniquement au niveau de la réalisation scénique. Elle vise moins à faire connaître un auteur dramatique qu'à stimuler un metteur en scène qui a fait la preuve de sa clairvoyance dans le choix des pièces. Mais, indirectement, la découverte de nouveaux auteurs de talent est encouragée.

D'autres crédits permettent aussi d'encourager les recherches en matière d'art dramatique.

La commission d'aide aux animateurs de compagnies théâtrales a pu disposer en 1968 d'un crédit global de 1.766.000 F qu'elle a réparti en quatre catégories d'animation :

— « animations localisées »	640.000 F.
— « tournées classiques et culturelles »	395.000 F.
— « théâtre d'essai et de recherche »	355.000 F.
— « jeune théâtre »	375.000 F.

En 1969, les mêmes crédits qu'en 1968 seront inscrits, d'une façon plus rationnelle, sous les rubriques : « Aide à la recherche théâtrale », d'une part, et « Aide aux animateurs de compagnies théâtrales », d'autre part.

Enfin, une autre forme d'aide consiste dans le concours des jeunes compagnies qui se déroule tous les deux ans — le dernier a eu lieu en juin 1967.

Cette formule déjà ancienne (1946) doit, de l'avis général, être repensée. Le Directeur du Théâtre et des Maisons de la Culture a confié au jury du concours d'une part, à la commission

d'aide aux animateurs d'autre part, le soin d'examiner les possibilités d'une nouvelle forme d'aide mieux adaptée aux besoins des animateurs, et aux exigences de l'exploitation professionnelle et régulière d'un spectacle. Les conclusions de ces études devront être déposées en janvier 1969.

Ceci n'exclut pas que le crédit de 1 million de francs inscrit au budget pour l'aide à la recherche théâtrale n'ait été distribué, sur avis de la commission, aux directeurs de compagnie qui, soit dans un spectacle, soit sur l'ensemble de leurs activités de l'année se sont distingués par leurs recherches scénographiques et leurs inventions d'une expression dramatique neuve.

Entreprendre des recherches signifie prendre des risques d'échec. Or le théâtre, le théâtre privé surtout, est en quelque sorte « condamné au succès ». C'est pourquoi le rôle de l'Etat est de faciliter au maximum les innovations qui peuvent être tentées.

C. — Architecture.

La création architecturale dépend depuis 1967 d'une division spéciale de la direction de l'architecture qui a regroupé le bureau de la création architecturale et le bureau des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres.

Votre Commission souhaite vivement qu'en liaison étroite avec le Ministère de l'Equipement, le Ministère des Affaires culturelles contribue à améliorer le cadre dans lequel les hommes vivent quotidiennement. C'est un domaine en général négligé ; pourtant les techniques modernes, les nouveaux matériaux de construction, les nouvelles formes de décoration facilitent les innovations en matière architecturale.

On peut regretter que les crédits inscrits au chapitre 34-34 consacrés aux frais d'études et de recherches soient inchangés par rapport à l'année dernière (1 million de francs), à une époque où la profession d'architecte connaît une mutation profonde.

D. — Aide aux artistes.

1. ASSISTANCE CULTURELLE POUR LES ARTISTES

Le chapitre 46-91 comporte comme l'an dernier un crédit de 578.600 F réparti de la manière suivante.

	1968		1969	
	CREDITS votés.	SERVICES votés.	MESURES nouvelles.	TOTAL
Article 1 ^{er} . — Création artistique. — Travaux d'art (encouragements et secours à des artistes, à leurs veuves et à leurs familles)	90.000	90.000	»	90.000
Article 2. — Théâtre, musique et action culturelle (encouragements et secours à des artistes, à leurs veuves et à leurs familles)	85.000	85.000	»	85.000
Article 3. — Service des lettres. — Indemnités littéraires	190.000	190.000	»	190.000
Article 4. — Subventions à l'association d'entraide des travailleurs intellectuels	213.600	213.600	»	213.600
Totaux	578.600	578.600	»	578.600

2. SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES

L'évolution prévisible en 1967 des bénéficiaires du régime de l'assurance maladie, maternité et décès des artistes peintres, sculpteurs et graveurs s'est traduite pour l'année 1968 par une augmentation de 16 % du nombre des artistes cotisants. L'effectif est passé de 1.143 à 1.330 au 31 octobre 1968. Il sera au 31 décembre 1968 majoré de 87 nouveaux affiliés dont les dossiers sont en cours de transmission aux caisses primaires de Sécurité sociale.

Au cours de la même période, le nombre des commerçants en œuvres d'art originales, dont les cotisations sont destinées à couvrir la fraction des charges non couvertes par les cotisations des artistes, est passé de 1.050 à 1.013 cotisants. Cette légère régression est due à la cessation d'activité d'un certain nombre de commerces. En revanche, 163 dossiers de nouveaux adhérents ont été constitués et

la prospection, jusqu'ici surtout orientée vers la région parisienne, s'étend progressivement à l'ensemble des circonscriptions d'action régionale.

Au 31 octobre 1968, les cotisations perçues par l'organisme agréé « La Maison des artistes » s'élevaient à la somme de 2.860.387,56 francs se répartissant de la façon suivante :

- 509.712,60 F pour les cotisations des artistes (soit 17,7 %) ;
- 2.350.674,96 F pour les cotisations des commerçants en œuvres d'art originales (soit 82,3 %).

Parallèlement à l'augmentation des cotisations versées au titre du régime général de Sécurité sociale, les cotisations des artistes seront modifiées de la façon suivante à compter du 1^{er} octobre 1968 :

- cotisation trimestrielle de 30 F lorsque les revenus professionnels sont inférieurs à 4.000 F ;
- cotisation trimestrielle de 45 F pour les revenus supérieurs à 4.000 F et inférieurs à 6.000 F ;
- cotisation trimestrielle de 60 F pour les revenus compris entre 6.000 F et 8.000 F ;
- cotisation trimestrielle de 90 F pour les revenus compris entre 8.000 F et 12.000 F ;
- cotisation trimestrielle de 150 F pour les revenus supérieurs à 12.000 F.

Les taux des cotisations des commerçants en œuvres d'art originales seront inchangés.

Le recouvrement des cotisations s'effectue dans des conditions satisfaisantes, un pourcentage relativement faible de dossiers donnant lieu à une instance contentieuse. L'équilibre financier du régime se trouve assuré à l'heure actuelle conformément à la loi ainsi que le confirment les premiers résultats non encore définitifs de la gestion des caisses primaires de Sécurité sociale pour l'année 1967.

3. CAISSE NATIONALE DES LETTRES

Pour 1969, la dotation de la Caisse nationale des Lettres est de 401.430 F (chapitre 43-24, article 2). Aucune mesure nouvelle n'est prévue par rapport à 1968.

La comparaison des différents bilans depuis le début de fonctionnement de la Caisse nationale des Lettres marque une progression de l'activité, supérieure à 20 fois celle de la première année de fonctionnement.

Depuis le début de l'année 1968, ont été accordées 36 bourses d'aide à la création littéraire, 36 subventions pour des revues et ouvrages de poésie, ainsi que 14 aides temporaires pour la préparation d'œuvres complètes ou la traduction de certaines œuvres étrangères actuellement inconnues en France.

De nombreuses mises à la retraite au titre de la Sécurité sociale ayant été effectuées pour les écrivains immatriculés aux Assurances sociales par l'intermédiaire de la C. N. L., le nombre des assujettis descendu jusqu'à près de 250 en début d'année, remonte lentement et régulièrement et atteindra, sans doute aucun, le chiffre de 400 prévu pour 1969 dans le budget de la C. N. L.

Enfin, 87 contrats d'aide à l'édition ont été engagés depuis le début de l'année pour certaines grandes œuvres de notre patrimoine culturel.

Outre les activités essentielles définies ci-dessus, il est prévu en 1969, d'augmenter notablement la quotité et le nombre des allocations permanentes accordées à certains écrivains dont la réussite financière n'a pas suivi l'importance prise sur le plan littéraire.

Il est également prévu un service de bibliothèque qui prêterait aux jeunes écrivains, suivis par la C. N. L., un certain nombre de livres jugés indispensables par les intéressés, notamment des dictionnaires ou des encyclopédies.

Enfin, des négociations sont actuellement en cours avec le Ministère des Affaires sociales et le Ministère de l'Economie et des Finances pour permettre la prise en charge, à partir du 1^{er} janvier 1969, par la C. N. L., de l'extension aux écrivains relevant de celle-ci, du régime général de la Sécurité sociale en ce qui concerne les allocations familiales.

CONCLUSION

Votre Commission regrette qu'à une époque où les besoins culturels sont ressentis de plus en plus vivement, les crédits du Ministère des Affaires culturelles aient un taux de progression inférieur à celui de l'ensemble du budget.

Il ne faut jamais perdre de vue les objectifs fixés à ce Ministère par le décret du 24 juillet 1959 : « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité et d'abord celles de la France au plus grand nombre de Français, assurer la plus vaste audience au patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent ».

Il ne pourra réussir que difficilement à créer en France une vie culturelle intense et arriver à la renouveler avec les crédits dont il dispose actuellement.

Votre rapporteur n'ignore pas les difficultés financières actuelles mais il souhaite que le budget des Affaires culturelles ne soit pas une nouvelle fois réduit.

* * *

Sous réserve de ces observations, approuvant dans son ensemble la politique poursuivie par M. André Malraux et espérant que l'action entreprise aille s'amplifiant, votre commission donne un avis favorable au budget du Ministère des Affaires culturelles.